Le P'tit Roppois

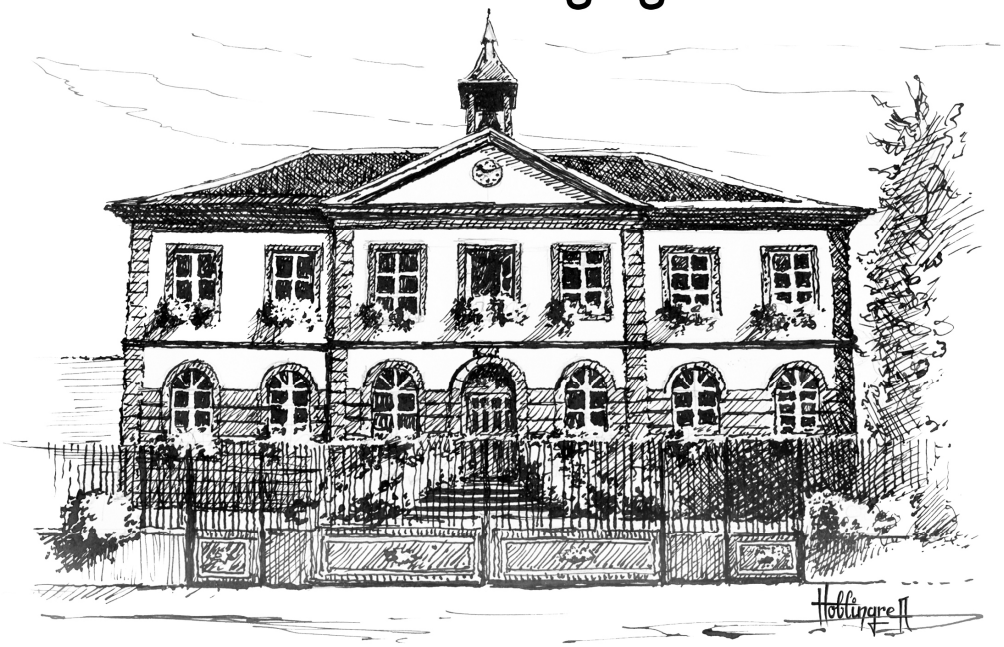

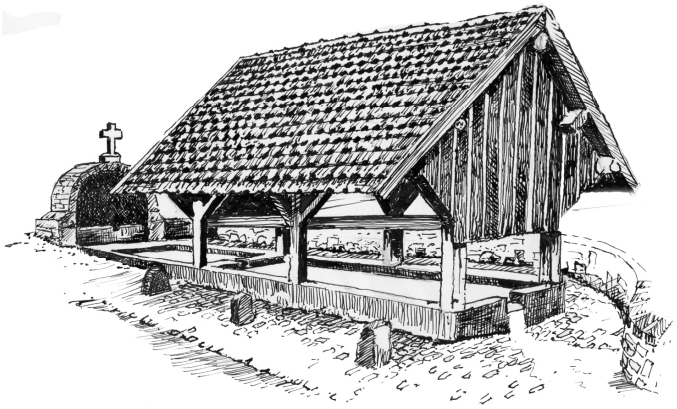

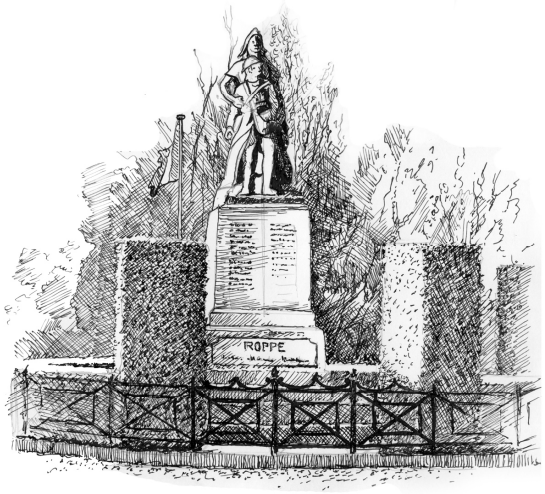

Numéro 38

Janvier 2020

POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 🖷 03 84 29 99 99 @ : mairie.roppe@wanadoo.fr
Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi de 11H30 à 12H15 et de 16H30 à 17H30
mercredi de 10H30 à 12H15 et de 14H30 à 17H30, vendredi de 11H30 à 12H15 et samedi de 9H à 11H30
Contact avec le Maire ou les Adjoints, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directrice : Mme Stéphany BIRINGER : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directrice : Mme Marie-Laure DOILLON, 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 86 98

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mme Janine HELBLING ☎ 03 84 29 89 20

URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MÉDECIN DE GARDE : ☎ 39 66
URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 17 33 ou 115 PHARMACIE DE GARDE : ☎ 32 37
CENTRE ANTIPOISON STRASBOURG : ☎ : 03 88 37 37 37
GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

SANTÉ

HÔPITAL NORD-FRANCHE-COMTE 100 route de Moval – 90400 TREVENANS : ☎ 03 84 98 80 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

PÔLE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, RD 83, MENONCOURT LES ERRUES ☎ 03 84 23 10 10 *Lu-Ve 8H-20H Sa 8H-12H*
Médecins généralistes :
Dr BOBEY Pierre, Dr MARQUISET Delphine, Dr MERLET Delphine, Dr MONTES Thierry, Dr THOMAS Emmanuelle, Dr OLIVA Noémie
Infirmières : GUERMONPREZ Marie-Pierre, PIERRE Aloïse ☎ 07 82 72 23 25

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15
HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE
REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHERAPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

TAXIS / TRANSPORTS DE MALADES : BOUCARD Damien ☎ 06 31 27 73 24
CENTRALE TAXI ☎ 06 68 51 05 38 ou centrale.taxi@orange.fr

ADMINISTRATION/PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55
bureau ouvert les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 9H00 à 12H00
EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 ENGIE (ex-GDF) : dépannage ☎ 0 800 47 33 33
France Télécom : dérangements particuliers ☎ 10 13 ; professionnels ☎ 10 15
ENEDIS (ex-ERDF) : particuliers : 09 72 67 50 90 professionnels : 09 69 32 18 46 dépannage : 09 72 67 50 90
Service des eaux : 03 84 90 11 22 et en cas d'urgence : eau ☎ 06 28 51 04 10 assainissement : 06 15 68 60 09
ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90
Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : **déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges**
- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H
- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Collecte d'encombrants (mobilier et objets volumineux seulement) : Tél. 03 84 90 11 71 ou www.grandbelfort.fr
Bennes à déchets verts : av. du Général De Gaulle près du garage RVI - Bourlier
Eco point : Château LESMANN (verre, container à huiles)

ÉDITORIAL

Mes chers amies Roppoises et amis Roppois,

C'est toujours agréable d'échanger avec la nouvelle année. Cette période doit être un moment d'apaisement, d'autant plus nécessaire après cette fin d'année 2019 très troublée que nous venons de vivre et que nous vivons encore, dans ce contexte social dégradé. Celui-ci n'est pas au beau fixe. Bien sûr, qu'il faut anticiper, gouverner c'est aussi prévoir, mais ce n'est pas bouleverser !

Le débat national a été lancé, mais on a comme l'impression que ça a fait Pschitt, avec un pouvoir exécutif peut-être trop intransigeant. Un cahier de doléances nationales a été ouvert en Mairie. Le tout est remonté aux autorités mais j'ai l'impression que ça n'a pas dû faire beaucoup d'effets en haut lieu !

2019 aussi a été une nouvelle année de sécheresse, après celle de l'année précédente. Des restrictions de l'usage de l'eau ont été de nouveau nécessaires, la prise de conscience des administrés s'est renforcée. Heureusement nos amis Montbéliardais de PMA ont complété sans difficulté particulière notre manque de ressources propres à Grand Belfort. À aucun moment il n'a été question de coupures ou autres baisses de pression, suite à des informations alarmistes, sinon ça aurait été pire que le mal pour le comportement des réseaux, surtout les plus anciens.

Pour les ressources, vous aurez bientôt des nouvelles, il y aura sûrement des avancées, importantes pour nous. Elles ne vous seront annoncées que lorsque ce sera bien ficelé je ne ferai pas d'annonce prématurée

Nos inquiétudes ? Vous les connaissez, elles ne diminuent toujours pas. La situation financière de nos communes n'est pas au top, nous avons été au pain sec et à l'eau pour les dotations. Mais heureusement Monsieur le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), conscient des difficultés des communes de son agglomération, a mis en place un fonds d'aide aux communes, de la vraie solidarité. Pour nous, il s'agit de 120 000 € que nous avons pu mobiliser pour nous aider à nos besoins d'investissements là où il le fallait, avec quelques règles élémentaires, c'est bien normal.

C'est aussi 15 000 € au titre de la préservation du patrimoine, que nous avons affectés à la réfection des façades de cette bâtisse, une réfection aussi retardée par la sécheresse. Et je dirais aussi que nous allons bénéficier d'une somme de 25 000 € supplémentaires pour les derniers travaux de la rue de Phaffans. Merci beaucoup Mr le Président.

Il y a tout de même aussi d'autres motifs de satisfactions.

Notre expansion continue : En 2019 il y a eu 11 naissances, 5 mariages et 7 décès. Et l'INSEE vient de nous informer que nous sommes 1063 Roppoises et Roppois, encore un petit mieux par rapport à 2018 et un très grand mieux depuis 2001 où nous étions 675.

Parmi les autres satisfactions, il y a notre école. Le nombre d'enfants a permis le maintien de la cinquième classe malgré des défections pour le privé qui malheureusement risquent de nous pénaliser. C'est fortement regrettable. Dommage, car un maintien de classe, ça se joue souvent à très peu d'élèves près. Mais nous retrouvons avec l'école nos excellentes relations que nous avions par le passé.

En ce qui concerne l'ALSH, après quelques turbulences dues à des interventions malheureuses et inappropriées, mais aussi des départs de dernière minute, la situation est redevenue stable, après un renouvellement de personnel, avec du sang nouveau, devenu finalement le bienvenu.

Au niveau EPCI**,** notre communauté d'Agglomération est devenue le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Vous le saviez déjà on la nommera pour simplifier GBCA. Le seuil important de 100 000 habitants a été bien franchi.

Justement grâce à l'action efficace de GBCA nous avons fait le saut : nous nous sommes affiliés aux gardes-nature, devenus depuis Gardes Champêtres ; ils vous aideront, à résoudre les problèmes quand il y en aura. J'en veux pour preuve le litige au sujet des feuilles mortes, mais il y a aussi d'autres actions certainement plus valorisantes.

Nos rapports avec la gendarmerie se sont aussi bonifiés avec la nomination d'une nouvelle Cheffe de la Communauté de Brigades. Là aussi du sang neuf qui apporte un plus !

Le PLU : il est arrivé à son terme. Après de nombreuses réunions de travail la consultation des services n'a pas apporté d'observations**.** Elle a duré trois mois, puis a eu lieu l'enquête publique qui a fait l'objet d'un avis favorable sans restriction du commissaire enquêteur, y compris, et surtout, de l'État, c'est à noter ! Le dossier tel qu'il est approuvé est consultable sur internet, il peut aussi l'être en mairie.

Pour les travaux, parmi les principales opérations réalisées en 2019 il convient de citer :

- **L'accessibilité à la Mairie/École**. Les travaux sont enfin finis, et l'accès en mairie se fait depuis le parking mairie/école. Vous avez pu suivre les travaux dans les précédents P'tit Roppois,
- Pour la **rue de Phaffans**, vous avez pu voir que nous avons repris les travaux de deuxième phase,
- En matière de **réseau d'eau potable, GBCA a réalisé des travaux** de branchements neufs sur la RD83, avant la reprise de la couche de roulement,
- Un **terrain attenant à la rue du Stade** (celui qui est situé derrière le transformateur) a été mis en vente. Les négociations amiables avec le propriétaire ont abouti au rachat de la parcelle dans des conditions satisfaisantes,
- **Les économies d'énergie** : ça continue, après les leds de la RD83, c'est au tour des bâtiments de passer par la case économie, **prioritairement les salles de classe**,
- **L'opération de logements avec Territoire Habitat** (c'était l'ancienne ferme Seigeot) au 56 Avenue du Général De Gaulle marche bien. Quel changement dans le paysage ! Une petite amélioration pour le stationnement aura lieu dès que les conditions atmosphériques le permettront.
- On entend parler d'une **belle réussite de cette opération de logements sociaux**. Il y a 8 logements, dont 4 accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Je vous rappelle que les Roppois sont prioritaires dans l'attribution, s'il y a des candidats manifestez-vous en Mairie.
- **Une première tranche de la campagne de remise en état des aires de trottoirs** sur la RD83 a été réalisée. Un article y est consacré.
- En ce qui concerne le **radar**, après l'incendie criminel de décembre 2018 détruisant le bien public, celui-ci a été remplacé par un tout neuf, nouvelle génération. Un article y est consacré.
- Pour la forêt, après la tempête Eléanor, l'ONF nous a proposé à titre expérimental une **replantation avec de l'aulne de Corse** à titre expérimental sur une surface limitée à 50a, c'est peu mais c'est subventionné par le Conseil Départemental pour 2 500 €. Merci Mr le Président.
- En ce qui concerne notre **cadre de vie**, le jury des villages fleuris a apprécié nos efforts, avec en ligne de mire des économies d'arrosage, mais il a aussi relevé **la propreté du village** tout au long de l'année. Nous avons obtenu trois ans de suite pour un meilleur fleurissement le premier prix des mairies fleuries, maintenant nous sommes hors concours pour 3 ans, mais ce n'est pas pour autant que l'effort doit se relâcher.
- De même des **illuminations de Noël complémentaires** sont en cours de réalisation par Didier PAYGNARD, il aime faire ça. Il faut préciser que c'est à moindre coût, et que c'est alimenté par leds sur des candélabres pré-équipés. Vous les verrez apparaître l'an prochain.
- **Le marché de réfection de façades** du Château Lesmann vient d'être lancé.

- Pour les **études des ateliers municipaux** il y a eu un peu de délai, car c'est difficile de tout faire en même temps, aussi financièrement parlant, mais le programme des travaux est prêt pour être lancé pour trouver l'architecte maître d'œuvre.

Parmi les intentions 2020 je n'en citerai aucune nouvelle, car comme vous le savez nous entrons dans la période pré-électorale puisqu'il y aura des élections municipales cette année. Il y a des règles que nous n'enfreindrons pas.

Pour terminer, même si cette année est désormais bien entamée, je formule d'abord, bien sûr les vœux du cœur, en pensant à ceux que la maladie affaiblit, ceux que la précarité paralyse, ceux que l'inquiétude immobilise.

Ce sont aussi les vœux pour qu'en 2020, notre patrie retrouve sa bonne marche, et que chacune et chacun d'entre vous retrouve sa part de fierté et de dignité. Mes souhaits de bonne santé, de réussite dans vos projets vont aussi à chacune et chacun de vous, à vos proches et dans le souvenir de ceux qui nous ont quittés.

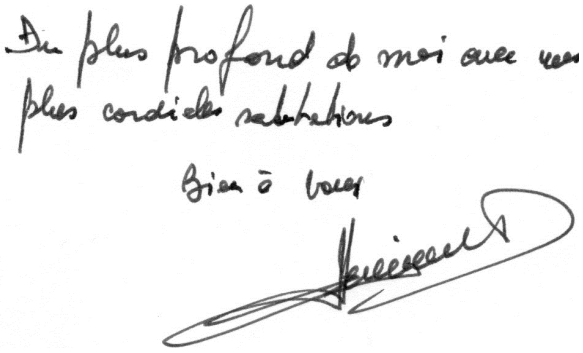

BANQUE,
ASSURANCE,
TÉLÉPHONIE…
GAGNEZ À
COMPARER !

UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL BELFORT CENTRE
1 place de la République et 9 rue de la République
90000 BELFORT

Le Crédit Mutuel, banque coopérative,
appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

65 ANS DE SERVICE PUBLIC …

Le moment des vœux dans une commune est un moment privilégié partagé entre l'équipe municipale et ses administrés. C'est dans ce contexte que le Maire a fait part de ses intentions pour les prochaines élections municipales sous forme d'une déclaration réservée en premier à son conseil municipal puis à ses administrés.

« Vous savez que j'ai été 40 ans au service public de la DDE, 40 ans au cours desquels j'ai fréquenté constamment les Maires. Puis j'ai été élu adjoint, il y a 25 ans, en 1995, et je suis Maire, une fonction à plein temps, depuis 2001, soit 19 ans. Je suis aussi devenu Vice-Président depuis 2008 d'abord à la CAB puis à GBCA en charge de l'eau potable et de l'assainissement depuis 2014. Ça fait un beau bail. J'ai mis au service de la commune tout ce que je savais faire, sans retenue, ma vie privée n'étant jamais privilégiée. Je n'ai pas la prétention d'avoir tout réussi, les considérations financières étant un maître mot. La gestion d'une commune est un éternel recommencement. C'est sans fin, il reste tellement à faire, surtout des choix et des priorités à définir, même s'il faut parfois les remanier au fil des urgences ou des opportunités ! Je citerais quelques réalisations marquantes :

- *L'étude de sécurité routière de la RD83, avec découpage en tranches. La première a été* ***l'aménagement du carrefour rue de Vétrigne et rue de Denney****, avec des feux tricolores.*
- ***L'aménagement du secteur de la rue du Stade*** *avec les trottoirs principalement, mais aussi la chaussée avec incorporation d'aménagements pour réduire la vitesse.* ***Au préalable la conduite d'eau, fatiguée et devenue fragile, a été remplacée par GBCA.***
- *Parmi les autres* ***remplacements de conduite d'eau*** *il y a eu la rue de Phaffans, puis la RD83, certes sur plusieurs années, mais il fallait échelonner pour des raisons financières faciles à comprendre. Si bien qu'à ce jour la commune est aussi correctement et totalement couverte en protection incendie.*
- *Tous les ans, sans exception, nous avons proposé des petits aménagements de sécurité routière et avons été entendus au titre des amendes de police.*
- *La construction d'un* ***lotissement communal*** *de 14 parcelles à l'emplacement de l'ancien stade, c'était ça ou le risque d'invasion de caravanes, le choix a été vite fait. Les occupants de ce lotissement se félicitent du calme des lieux.*
- *La construction d'un* ***plateau sportif*** *en liaison avec* ***Marie-France MOINE****, la regrettée Directrice de l'école. En son souvenir notre groupe scolaire a pris son nom.*
- ***L'extension de l'école*** *avec 1 bâtiment neuf de 3 classes et une bibliothèque, avec une possibilité d'extension à 5 classes sans modifier la structure, toujours en liaison avec la Directrice.*
- ***L'extension du parking*** *de l'école avec sécurité intégrée.*
- *La construction d'un* ***ALSH*** *neuf pour les enfants, avec la restauration scolaire.*
- *La première tranche de* ***l'aménagement de la rue de Phaffans****.*
- *La négociation avec TH90 pour la construction de* ***logements sociaux ;*** *à ce jour nous en sommes à 22 contre aucun quand je suis devenu Maire en 2001 et croyez- moi que jusqu'à présent ça ne pose aucun problème d'intégration comme certains le craignaient.*
- *La mise en place des* ***jobs d'été*** *pour les jeunes étudiants de la commune.*
- *Nous avons aussi considérablement amélioré la communication avec des informations par* ***Flash-infos et l'édition d'un bulletin communal****, aussi complet que possible ; je sais qu'il est apprécié, nous n'avons aucune remontée défavorable.*
- *Pour réaliser tous ces travaux nous avons* ***contenu les impôts communaux*** *à un niveau raisonnable : une seule augmentation, mais due aux diminutions importantes des dotations. Vous avez eu régulièrement connaissance de notre situation financière dans le bulletin municipal****.*** *Par rapport aux autres communes, environnantes ou de la même strate,* ***nous sommes parmi les moins chers*** *; je tenais à le rappeler. Nous sommes toujours 20 % en dessous de la moyenne.*

- *Nous avons également **présenté des dossiers de subvention** que j'ai le plus souvent montés seul, et qui ont très souvent, pour ne pas dire toujours, été **suivis par des échos favorables** auprès de nos différents partenaires.*

Voilà pour mes actions principales, je ne citerais pas celles du quotidien. Je n'ai aucunement à rougir de ces avancées, je le dis avec fierté, j'y associe bien évidemment toutes les équipes municipales que j'ai pu mener et qui m'ont fait confiance.

Maintenant, mon âge m'a été reproché mais j'en fais fi, je suis bien dans ma tête. Ma fin de vie me passionne, je ne me sens pas vieux du tout, (sauf avant que je me rase !) Maintenant un peu de fatigue, un peu d'usure, quelques soucis de santé, quoique pas majeurs du tout – c'est seulement confirmé depuis peu – se font sentir et ont fait pencher la balance avec quelques autres évènements, certes moindres mais très pesants.

*Partant du principe que personne n'est irremplaçable, je quitterai donc avec beaucoup de regrets, d'émotion et d'amertume, mais aussi un peu de nostalgie empreinte de tristesse mes fonctions au service public, ce qui a été toute ma vie. **Je ne solliciterai donc pas un 5ème mandat, malgré toutes les incitations et encouragements que j'ai pu recevoir pour poursuivre**, je ne resterai votre Maire que jusqu'aux prochaines élections.*

Je souhaite beaucoup de réussite, de disponibilité, comme j'ai eues, à celui qui, amené à me succéder, sollicitera vos suffrages et auquel j'apporte mon soutien pour poursuivre dans la même logique : mon adjoint J-F ROUSSEAU. J'espère que vous lui accorderez comme vous l'avez accordée à moi-même, votre confiance pour lui permettre de mener son action dans la lignée de l'œuvre accomplie jusqu'ici.

Pour terminer, enfin, je voudrais adresser encore une fois mes plus sincères remerciements à toute l'équipe qui m'a entouré. Tout ce qui a pu se faire c'est grâce à cette équipe qui s'est beaucoup dévouée pour une seule politique :

<u>L'intérêt général de la commune.</u>

Cela a toujours été mon idée directrice depuis mon élection de Maire ! »

ETAT CIVIL DU 2ÈME SEMESTRE 2019

NOS JOIES …

Naissances

Le 8 juillet 2019

BOLL Tiago

de BOLL Didier et ROTHFUSS Isabelle

38 avenue du Général De Gaulle

Le 16 juillet 2019

BENOIT Anabelle

de BENOIT Pierre-Alain et TURQUET Sylvie

11 bis rue Sous le Vernois

Le 29 août 2019

SEGUIN Aria

de SEGUIN Alexandre et CEREDE Nina

60 bis résidence des Chézeaux

Le 19 octobre 2019

BARZAGLI Chiara

de BARZAGLI Anthony et GIOVINAZZO Alicia

13 rue des Chézeaux

Le 21 octobre 2019

ASAITIE Erwan

de ASAITIE Romana

2 bis rue du Stade

Le 13 décembre 2019

GIRARDOT Mathieu

de GIRARDOT Jean-Luc et GOURRIER Julie

18 rue des Chézeaux

Le 17 décembre 2019

GODFROY Maël

de GODFROY Loïc et RICHARD Ludivine

2 rue Célestin Thuriot

Mariages

Le 7 septembre 2019

MASSON Antoine et BOURQUIN Audrey

25 rue des Chézeaux

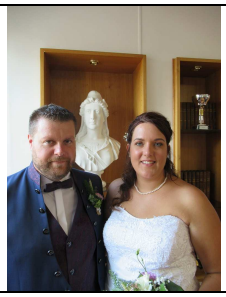

Le 21 septembre 2019

EGGENSPILLER Jean-Baptiste et ENDERLIN Caroline

PETITEFONTAINE

NOS PEINES …

Décès

Le 21 juillet 2019

MAILLARD Lucienne
née COURBOT
88 ans

1 rue de Phaffans

Le 6 octobre 2019

JUIF Christian
50 ans

8 rue de Denney

Le 9 octobre 2019

NOIR Jean
78 ans

13 rue Célestin Thuriot

Le 15 octobre 2019

COURBOT Henriette
née DEPREZ
75 ans

4 rue de la Cotate

Le 22 novembre 2019

BERTHIER Gisèle
née TOURETTE
97 ans

2 avenue du Général De Gaulle

NOCES DE DIAMANT : YVETTE ET LOUIS IOLLER

C'est avec un immense plaisir que nous nous sommes rendus chez Yvette et Louis IOLLER, habitant notre commune pour célébrer leurs noces de diamant, 60 ans de mariage, un magnifique et extraordinaire bail. J'avais déjà eu le privilège de commémorer ici même leurs noces d'or, ce fut le 9 janvier 2010.

Après avoir relu leur acte de mariage il en est ressorti que Louis est un vrai Terrifortain, c'est comme ça que l'on dénomme désormais les habitants du Territoire de Belfort. Il est né à Belfort. Il a rencontré Yvette, elle aussi une vraie Terrifortaine, née à Belfort. Ils se sont rencontrés lors d'une kermesse à Phaffans. Leur relation va rester secrète pendant plusieurs années jusqu'en 1959 où Louis s'est présenté à la ferme des parents d'Yvette pour demander sa main alors qu'il venait d'être libéré du service militaire. Pour la petite anecdote, ce jour-là, c'est la maman d'Yvette qui a eu l'honneur de donner le consentement familial, mais dès l'après-midi Louis a déjà été réquisitionné pour des travaux dans les champs. C'est ce qui s'appelle saisir les opportunités.

Puis ils se sont mariés civilement à la mairie de Roppe le 9 janvier 1960. C'était Albert SEIGEOT, Maire à cette époque, qui avait reçu leur consentement mutuel et dans la foulée c'était le mariage religieux à Phaffans devant le curé Joseph MULLER dont les plus anciens se souviennent.

En 1986 ils intègrent leur maison qu'ils avaient fait construire ici-même, et en grande partie à la force de leurs mains. Puis sont arrivés les enfants, quatre au total, élevés par Yvette restée maman au foyer, une bien magnifique profession.

Après une vie professionnelle bien accomplie d'abord dans son métier de menuisier, Louis est entré chez Peugeot en 1961 et y est resté jusqu'à sa retraite en 1993.

Louis a aussi cumulé d'autres distinctions ou fonctions :

- Trésorier et porte-drapeau de la section de Roppe des Anciens combattants depuis sa création, il n'a abandonné le rôle de porte-drapeau que depuis peu, mais il est toujours trésorier. Je sais qu'il fait minutieusement son travail.
- Titulaire de nombreuses médailles dont la Croix du Combattant, et celle de la reconnaissance de la Nation.
- Arbitre de football pendant 22 ans pour le district Belfort-Montbéliard, il a été attributaire à ce titre de la médaille de Jeunesse et Sports.
- Il a été également Donneur de sang, avec une cinquantaine de dons.
- Il est aussi encore à ce jour Président du Club de l'âge d'or de la commune.

Quant à Yvette, elle a accompli le très noble travail de maman, une magnifique et inestimable profession que celle de mère au foyer. J'ai eu l'honneur de lui remettre en 2003 la médaille de la famille. Bravo Yvette vous l'avez bien méritée. Elle a aussi une passion : elle est collectionneuse de poupées et petites cuillères. Toutes nos félicitations à tous les deux pour ces noces de diamant.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.07.2019

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire fait mémoire de Mme Lucienne MAILLARD, belle-mère de Jean-François ROUSSEAU, décédée récemment. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

POINT N° 1 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT CONCERNANT L'OPÉRATION AMÉNAGEMENT DES ACCÈS MAIRIE/ÉCOLE

Pour financer les travaux d'aménagement de la mairie-école, il est nécessaire de contracter un emprunt pour couvrir le reste à charge des travaux diminués du montant des subventions. Parmi les établissements bancaires qui ont été sollicités (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Banque Populaire et Caisse d'Épargne), trois ont adressé des offres qui sont examinées en séance. Après examen de ces éléments, il est convenu d'emprunter 110 000 € auprès de la Caisse d'Épargne sur une durée de 12 ans au taux de 0,75 %.

POINT N° 2 : MISE EN PLACE D'UNE CAMÉRA À L'EMPLACEMENT DES BENNES À DÉCHETS VERTS

Afin de lutter contre les incivilités de plus en plus fréquentes dans le secteur des bennes à déchets verts, y compris la passerelle régulièrement encombrée de déchets verts, il s'avère nécessaire d'installer un système de vidéosurveillance. Le garage RVI est disposé à héberger le système gracieusement dans ses locaux ; nous proposerons une convention. L'entreprise ACV Sécurité nous propose un système complet, livré, installé et maintenu pendant 5 ans pour un prix de 3 703,80 € HT. L'acquisition de ce dispositif en investissement clé en mains est validée à l'unanimité plutôt qu'une location relevant du fonctionnement.

POINT N° 3 : OPÉRATION AMÉNAGEMENT ACCÈS MAIRIE/ÉCOLE : AVENANT N°2 - ENTREPRISE CAVALLI

Pour satisfaire aux exigences des normes d'accessibilité, les escaliers extérieurs des salles de classe au rez-de-chaussée de la mairie ont dû être équipés de nez de marches et de dalles podotactiles par l'entreprise CAVALLI pour 1 302 € HT. Après avis favorable de la commission d'appel d'offres, cet avenant est validé à l'unanimité.

POINT N° 4 : CAF : DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Pour compléter l'équipement de l'ALSH, il y aurait lieu de procéder à l'acquisition d'un second baby-foot et d'une structure de jeu métallique pour l'extérieur. Cette opération pourrait faire l'objet d'une aide financière de la CAF. Ce projet est adopté à l'unanimité de même que le principe d'une demande d'aide à la CAF pour cette opération.

POINT N° 5 : ALSH : RECRUTEMENT D'ANIMATRICES

Pour compléter l'encadrement des enfants à l'ALSH, il y a lieu de recruter un ou une adjoint(e) de direction et deux animatrices. Pour cela, il y a lieu de procéder de la manière suivante :

- suppression du poste d'Erika SCHERRER
- création du poste de Célia SCHERRER
- création du poste de Cristina CAMILO

Après examen de la situation, il est convenu à l'unanimité de valider l'ensemble de ces mouvements.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.08.2019

POINT N° 1 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ MÉNAGE

Compte tenu d'un précédant avenant à l'ALSH pour le ménage de la restauration scolaire auquel doit se rajouter celui des locaux de la mairie et du Château Lesmann, le marché initial aurait été trop bouleversé et de ce fait il n'a pas été renouvelé à la date anniversaire. Par conséquent un nouvel appel d'offres a été lancé auprès de quatre entreprises pour le ménage des salles de classe, de la Mairie, de l'ALSH et du Château Lesmann. La société DERICHEBOURG titulaire précédent s'est excusée, mais trois entreprises ont répondu : HNS (50 639,33 € TTC), NET ECO (69 552,43 € TTC) et AXEO (72 240,00 € TTC) selon le détail suivant :

Comparatif des offres					
	Mairie	ALSH	École	Château Lesmann	**Total/an**
HNS	7 134,05	23 832,22	16 697,06	2 976,00	**50 639,33**
NET ECO	9 766,80	29 296,80	25 653,60	4 835,23	**69 552,43**
AXEO	18 211,20	28 591,20	18 352,80	7 084,80	**72 240,00**

Après examen des offres présentées, la candidature de la société HNS, à la fois mieux disante et moins disante, est retenue à l'unanimité.

HBSdomotique
la technologie au service du bien-être
Christophe BERGER SARL
12 Route de Montbéliard
90400 ANDELNANS
Mobile 06 64 47 30 30
Accueil 03 84 56 14 87
Email contact@hbsdomotique.fr
Site web www.hbsdomotique.fr

Domotique

Alarme intrusion

Vidéosurveillance

Motorisation

Aspiration centralisée

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.09.2019

***POINT N° 1* : ADMISSION EN NON-VALEUR**
Compte tenu de la somme en jeu soit 0,17 €, il est décidé unanimement d'approuver cette opération sans discussion.

***POINT N° 2* : SMACL : ASSURANCE CONCERNANT LA CAMÉRA SURVEILLANT LES BENNES À DÉCHETS VERTS**
L'assurance de l'installation de surveillance des bennes à déchets verts hébergée dans les locaux du garage RVI donne lieu à un supplément de prime de 15,65 € par an. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

***POINT N° 3* : ACHAT DES PARCELLES MONNIER**
Il s'agit de deux parcelles estimées l'une à 2 500 € l'hectare pour 23,98 ares soit un coût arrondi de 600 € et l'autre à 3 500 € l'hectare pour 19,96 ares soit un coût de 700 €. La transaction pour un montant total de 1 300 € fera l'objet d'un acte administratif. Cette opération est approuvée à l'unanimité.

***POINT N° 4* : RUE DE PHAFFANS : MARCHÉ CONCERNANT LES TROTTOIRS**
Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental pour le 15 octobre au plus tard. Les travaux de voirie de la tranche 4 sont estimés à 39 852,50 €, les travaux de revêtements minéraux à 9 536 € et les travaux de maçonnerie à 2 250 €.
Pour la tranche 5, les travaux de voirie s'élèvent à 22 787 € et les revêtements minéraux 8 793 €. Sur cet ensemble au prix de 83 218,50 €, il est convenu à l'unanimité de demander une subvention au Conseil Départemental.

***POINT N° 5* : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE PHAFFANS**
Le maître d'œuvre rémunéré à 5,22 % du marché présente un avenant suite à une nouvelle estimation des travaux. Chiffrés initialement et provisoirement à 222 875 € de travaux, soit 11 625€ d'honoraires, les travaux sont aujourd'hui estimés à 358 120,24 € (y compris les tranches déjà réalisées) pour un montant d'honoraires de 22 415,15 € TTC (également travaux des tranches précédentes). Ce nouveau chiffrage est adopté à l'unanimité.

***POINT N° 6* : ONF : PRÉPARATION DU PROGRAMME ILOT D'AVENIR**
L'ONF a chiffré les travaux préalables, la plantation, la fourniture (550 aulnes de Corse) et la protection des plants à 4 859 € HT soit 5 344,90 € TTC, ce qui représentera une charge de 2 844,90 € pour la commune, compte tenu de la subvention attendue. Ce projet est validé à l'unanimité.

***POINT N° 7* : RÉTROCESSION DE L'IMPASSE DES ROUCHES**
L'impasse des Rouches a été intégrée à la voirie communale mais le transfert de propriété n'a pas encore été enregistré au cadastre. Il est convenu à l'unanimité de passer un acte administratif pour provoquer la mise à jour du cadastre.

***POINT N° 8* : RD 83 : RÉFECTION DE TROTTOIRS ENTRE LE CHEMIN DES MINES ET LE N°45 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE**
Pour les deux sections proposées et la première tranche conditionnelle, l'offre de Colas ressort à 73 079 € HT soit 87 694,80 € TTC. Il est convenu à l'unanimité d'engager ces travaux rapidement.

***POINT N° 9* : LA GRANDE NOUAIE : AVENANT N°1 COLAS**
Les travaux de finition (cheminement piéton, mobilier urbain, jeux, aires de réception, bancs …) d'un montant de 34 670,52 € TTC dépassent légèrement le montant du marché mais restent couverts par le budget du lotissement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.10.2019

POINT N° 1 : TRÉSORERIE DE GRAND BELFORT AGGLOMERATION : INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AUX COMPTABLES DE LA DGFIP

Suite au récent changement de trésorier, il s'agit de fixer l'indemnité de conseil versée à Mme CUIF, notre nouvelle trésorière. Il est convenu à l'unanimité de maintenir le versement effectué jusqu'ici suivant le tableau officiel en fonction du chiffre d'affaire de la commune, soit une dépense de 422,43 € pour cette année. Le maire donne une info provenant de l'AMF : ce sera probablement pour la dernière fois car les modalités seraient changées à partir de 2020 : l'indemnité serait versée directement par l'État mais prélevée ensuite sur les dotations !

POINT N° 2 : PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR UN POSTE À 7/35° AU SERVICE ADMINISTRATIF

Après une période de remplacement d'un poste administratif à temps complet qui passe désormais à 80 %, Il s'agit de compenser les effets de cette réduction en prolongeant ce recrutement initial en remplacement sous la forme d'un contrat à 7/35°.
Le principe de la prolongation de ce recrutement est adopté à l'unanimité.

POINT N° 3 : DETR 2020 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPÉRATION "AMÉNAGEMENT RUE DE PHAFFANS" POUR LES TRANCHES CONDITIONNELLES 4 ET 5

Pour compléter le plan de financement des tranches 4 et 5 des travaux d'aménagement de la voirie de la rue de Phaffans, il est convenu à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 suivant l'estimation réalisée par le maître d'œuvre, SETIB.

POINT N° 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE GRAND BELFORT AGGLOMERATION

Le Maire présente le rapport d'activité de GBCA pour information du conseil municipal, ce rapport n'étant pas soumis au vote.

POINT N° 5 : PERSONNEL : SUPPRESSION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE ET CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ

Pour faire suite à la promotion de Valérie DUSSAUCY au grade d'Attaché, il est convenu à l'unanimité de transformer son poste de Rédacteur Principal de 1ère classe en poste d'Attaché, à compter du 1er décembre 2019.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.11.2019

POINT N° 1 : RUE DE PHAFFANS : AVENANT N° 1 MARCHÉ COLAS

Les travaux d'aménagement de la rue de Phaffans avaient fait l'objet d'un marché global incluant une tranche ferme et 6 tranches conditionnelles.

Suite à des travaux supplémentaires non prévus (ou non chiffrables comme la roche par exemple) au marché sur les premières tranches, mais déjà pris en compte dans les décomptes réglés tout en se situant dans le montant du marché, un avenant est présenté afin de terminer pour 24 360,74 € HT les deux dernières tranches, et couvrir l'ensemble des travaux de finition dont le montant global ressortant désormais à 358120,24 € HT. Le présent avenant est validé à l'unanimité.

POINT N° 2 : TAXE D'AMÉNAGEMENT : ACTUALISATION

De façon générale, la taxe d'aménagement est fixée à 4,5 % pour l'ensemble de la commune de Roppe, à l'exception de quelques zones nécessitant des travaux conséquents. Plusieurs simulations ont été effectuées pour mesurer l'incidence d'une modification éventuelle du taux en vigueur à ce jour dans la zone "Sous le Vernois" faisant l'objet d'une OAP au PLU.

Compte tenu de ces éléments, il est convenu à l'unanimité de porter à 9,5 % le taux de taxe d'aménagement pour le secteur "Sous le Vernois" pour pouvoir assurer le financement des travaux liés au développement de ce secteur qui comporte une trentaine de lots : Nécessité d'aménager le carrefour avec la RD83, trottoirs à l'extérieur de la zone, réseau téléphonique au droit de la zone, besoin accru de services aux personnes (mairie, école, restauration scolaire, accueil de loisirs).

POINT N° 3 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Pour assurer le paiement des salaires de décembre notamment l'accroissement dû au personnel intérimaire à l'ALSH, il y a lieu de transférer 15 000 € à partir du compte 605 étant donné que les travaux d'enfouissement de réseaux de la rue de Phaffans sont désormais finalement considérés comme de l'investissement. Cette modification est adoptée à l'unanimité, le maire faisant remarquer qu'en face de cette dépense, il y aura aussi un retour des assurances, mais en décalage.

POINT N° 4 : ADHÉSION À LA MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CDG90

Le Centre de Gestion créant de nouveau un service de médecine du travail, il est convenu à l'unanimité d'adhérer à ce service à compter du 01.01.2020 pour des visites au prix de 85 €, à charge pour le service actuel de transmettre les dossiers au CDG90.

POINT N° 5 : CAF : SIGNATURE DES CONVENTÍONS D'OBJECTIFS DE FINANCEMENT

Dans le cadre de ces conventions, il était possible de demander des aides pour des aménagements à l'ALSH.

Pour le baby-foot, la CAF nous a attribué une aide de 420 € pour un coût d'environ 700 € ; pour le jeu extérieur, la subvention est de 5 200 € pour un coût de 6 470 €. Dans ces conditions, la réalisation de ces acquisitions est adoptée à l'unanimité, et le Maire est autorisé à signer la convention s'y rapportant.

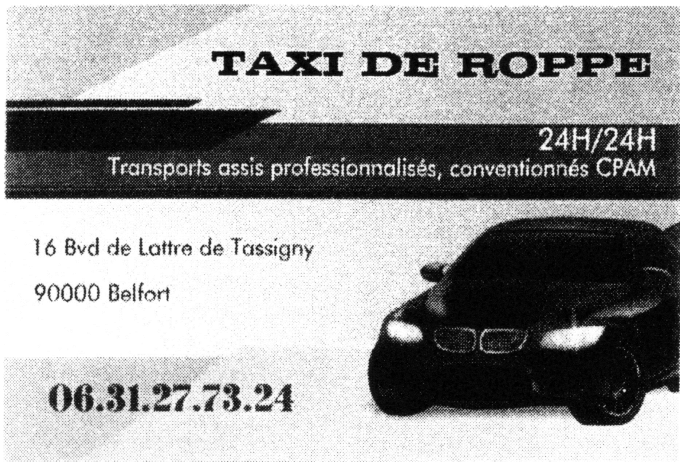

***POINT N° 6* : CRÉATION ET TARIFICATION D'ÉTUDES SURVEILLÉES**

Pour faire suite à une demande de certains parents, notamment exprimée au conseil d'école, il est convenu de mettre en place des études surveillées à priori les lundis et jeudis et encadrées par des enseignants volontaires qui deviendraient pour la circonstance des agents de la commune. Leur rémunération sera fixée suivant les tarifs officiels de l'Éducation Nationale.

Le paiement des études se ferait sur la base du tarif du périscolaire, c'est-à-dire 2,40 €/H pour le premier enfant, 1,80 €/H pour le second et 1,20 €/H pour le troisième enfant. Un sondage des parents est en cours. Ces études seraient faites dans les locaux de l'école et non à l'ALSH comme demandé, ceci afin de répondre aux exigences des services de tutelle. À l'issue de chaque séance les enfants seront accompagnés par les encadrants jusqu'à l'ALSH.

Il est convenu à l'unanimité de mettre en place ce dispositif à partir du mois de janvier 2020, sous réserve d'un minimum de 10 participants.

***POINT N° 7* : OPÉRATION « CRÉATION D'UN ASCENSEUR ET DE LOCAUX ANNEXES ›› :**

Certains travaux réalisés par les entreprises ont coûté moins cher que prévu, notamment en raison de modifications demandées en son temps par la Commission de Sécurité.

- ***ENTREPRISE NEGRO LOT 6 AVENANT N°2***
  L'entreprise présente un avenant négatif de 3 156,14 € HT
- ***ENTREPRISE TROMMENSCHLAGER : LOT 1 AVENANT N°1***
  L'entreprise présente un avenant négatif de 509,04 € HT
- ***CABINET D'ARCHITECTURE LORACH : AVENANT N°1***
  Prévus pour durer 6 mois, les travaux ont finalement été achevés au bout de 14 mois en raison de la défaillance de deux entreprises en termes de délais. Il y a également un réajustement du coût provisoire de 205 000 € HT qui passe de à 297 153,40 € HT (soit 92 153 € HT de plus). Compte tenu des modifications intervenues durant les travaux et de divers travaux supplémentaires, M. LORACH présente un avenant justifié de 2 676,13 € HT €. Les pénalités de retard facturées à ces deux entreprises permettent de financer le montant de l'avenant. L'ensemble de ces avenants est adopté à l'unanimité.

POINT N° 8 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dénomination	2014	2015	2016	2017	2018	Proposition 2019
Football-Club de Roppe (BRCL)	530	530	530	530	530	530
Anciens Combattants	180	180	180	180	180	180
Donneurs de sang	95	95	95	95	95	95
Sclérosés en plaques	45	45	45	45	45	45
Burkina Faso	115	115	115	115	115	115
Collectif Résistance et Déportation	35	40	40	40	40	50
Jeunes Sapeurs-Pompiers						50
Âge d'or	95	95	95	95	95	95
35ème R.I. (1)	150	0	150	150	150	150
Amis de l'orgue	55	55	55	55	55	55
Prévention routière			60	90	90	90
Total	1 300	1 155	1 365	1 395	1 395	1 455

(1) CABAT : cotisation pour l'aide à la réinsertion des blessés en opération

Pour 2019, le conseil approuve à l'unanimité les propositions de subventions énoncées dans le tableau ci-dessus.

POINT N° 9 :
COOPÉRATIVE SCOLAIRE : REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DES LIVRES DE FIN D'ANNÉE

Chaque fin d'année, l'école offre aux enfants un livre acquis auprès de "Lire, c'est partir", soit pour l'ensemble des enfants une somme de 109,25 €. Les livres étant acquis par la coopérative scolaire, il est convenu unanimement de rembourser ladite coopérative à concurrence de sa dépense.

POINT N° 10 : PROGRAMME DE TRAVAUX PRÉSENTÉ PAR l'ONF

Après examen du programme présenté par l'ONF, il est convenu de le valider à l'unanimité.

Il s'agit de :

- parcelle 09 : coupe d'amélioration pour un volume prévisionnel de 120 m3
- parcelle 10 : coupe d'amélioration pour un volume prévisionnel de 180 m3
- parcelle 33 (Maie) : coupe rase pour raison sanitaire pour un volume prévisionnel de 1700 m3.
- parcelle 36 en fonction état sanitaire pour un volume de 240 m3
- « cueillette » des aulnes pour 70 à 100 m^3 (vente amiable)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.12.2019

POINT N° 1 : CLASSEMENT DE VOIRIE DES RUES DES LOTISSEMENTS « LES CHEZEAUX 1 ET 2 »

Le paramètre de longueur de voiries est un des composants des attributions dotations de DGF. Si elles sont incorporées et classées dans la voirie communale avant le 31/12 de l'année, leur longueur est prise en compte l'année suivante. Les voiries étant maintenant rétrocédées à la commune par acte notarié, plus rien ne s'oppose à ce qu'elles soient incorporées à la voirie communale. L'ensemble des voies fait ainsi ressortir une longueur de 1060,50 mètres. Elles porteront le N°28 dans le tableau de classement. La proposition est validée à l'unanimité.

POINT N° 2 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020

L'article 1612-1 du code des collectivités territoriales stipule que dans le cas où le budget primitif de l'année n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'année où il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider, de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Il est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
Dans ces conditions la proposition est validée à l'unanimité.

POINT N° 3 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020

Le même article stipule que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Dans ces conditions la proposition est validée à l'unanimité.

POINT N° 4 : RÉTROCESSION DE L'IMPASSE DES ROUCHES

Devant l'urgence d'engager une vente d'une parcelle construite, il est convenu d'engager la rétrocession par acte notarié. Le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à cette rétrocession. Cette proposition est validée à l'unanimité.

POINT N° 5 : PROPOSITION ONF POUR VENTE DE BOIS

Au vu des dégâts causés aux sapinières communales, aux P33 et 36, notre garde forestier propose deux solutions pour l'exploitation et la vente des sapins.

La première consiste en un contrat d'approvisionnement dans le cadre duquel la commune exploite et met en bord de route. Cela nécessite une avance de trésorerie de l'ordre de 20 €/m^3 ; le volume estimé est d'environ 1700 m3, avec les bois jusqu'à un diamètre de 15 cm. L'avance dans ce cas est estimée à 34 000 €.

La deuxième solution consiste à réaliser une vente groupée ONF avec d'autres communes. Les bois sont pris en compte jusqu'au diamètre 7. La commune n'a rien à avancer.
Dans les deux cas, la vente envisagée à l'entreprise KARAKOC est annulée. Dans ces conditions la deuxième solution est adoptée à l'unanimité. Toutefois concernant les parcelles cadastrées sur Anjoutey, section C327 ; 808 ; 332 et 334 acquises en 2012 étant également touchées par le bostriche, il sera demandé au garde forestier s'il est possible d'incorporer ces parcelles dans l'opération, sachant que pour le moment ces parcelles ne sont pas soumises au régime forestier.

LE PLU EST APPROUVÉ ET OPPOSABLE

Il a nécessité de nombreuses réunions de travail avec le bureau d'études retenu : l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB). Il faut dire que c'est complexe, beaucoup plus que ne l'était le POS dont il a pris le relais. Il est consultable en Mairie ou sur le site Internet de la commune.

Les pièces qui sont incluses dans le dossier sont importantes :

- Rapport de présentation du dossier d'approbation
- Diagnostic communal
- Expertise des zones humides
- État initial de l'environnement
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Le règlement (pièces écrites, plan de zonage)
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Les annexes règlementaires (Servitudes, Périmètres et contraintes, Annexe sanitaire, Bois et forêt soumis au régime forestier, Infrastructure sonores, Zonage d'Assainissement)
- Les annexes informatives (Retrait-gonflement des argiles, Radon, Risque sismique, Mouvements de terrain, Anomalies géochimiques)

Les différentes phases ont fait l'objet de communication tout au long de la phase d'élaboration par un point d'étape dans les réunions publiques, les bulletins municipaux, mais aussi par des flashs infos et publications dans des articles de presse.
En définitive, il a été arrêté le 30 novembre 2018. S'en est suivi une phase de consultation des services (administrations de l'État, chambres consulaires, communes limitrophes, SDIS, GBCA etc..) pendant trois mois.
Puis est venue une phase purement administrative avec la nomination d'un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Besançon.
Le commissaire enquêteur a siégé en Mairie plusieurs fois depuis l'ouverture de l'enquête le 2 mai 2019 jusqu'à sa clôture le 1er juin 2019. Tous les habitants ont pu venir exposer leurs soucis, ou lui faire parvenir par écrit leur demande à son intention. Une analyse fine a été faite par le commissaire enquêteur.
Le dossier ainsi validé le 28 juin 2019 a été déposé en Préfecture, pour contrôle de légalité le 9 juillet 2019. Il n'a fait l'objet d'aucune observation des Services Préfectoraux, ni de contestation ou recours des particuliers, si bien qu'à la fin des délais de ce recours, ce lourd dossier est définitivement adopté.
Il faut rendre hommage au professionnalisme de la Directrice des Études de l'AUTB qui a mené ce dossier tout au long ce parcours d'élaboration pour le moins complexe.

LE 11 NOVEMBRE À ROPPE

Conjointement avec les Anciens Combattants, un hommage a été rendu au Commandant ARNAUD à la stèle érigée en sa mémoire dans la forêt. La Compagnie de Commandement et de logistique avait délégué un détachement du 35ème RI de Belfort dirigés par le Capitaine SAGNARD pour lui rendre les honneurs. Des fleurs ont été déposées en signe de reconnaissance au Commandant ARNAUD. Puis la sonnerie aux morts a retenti avant une vibrante Marseillaise résonnant avec force dans la forêt.

À l'appel des Morts inscrits sur le monument, complétés par les militaires Morts pour la France cette année en opération extérieures au Mali, ce sont les enfants sous la houlette d'Isabelle ECHEMANN qui ont répondu « MORT POUR LA FRANCE »

Ensuite la cérémonie s'est poursuivie au Monuments aux Morts, 101 ans après que les armes se sont tues et devant une belle assistance.
Après le discours d'ouverture du Maire, c'est Isabelle ECHEMANN Maire-Adjointe qui a donné lecture du message du Ministre des Anciens Combattants. Puis ce fut le dépôt de gerbe par la Municipalité accompagnée par Alain Comte, Président des Anciens Combattants, suivis des enfants qui ont déposé des pots de fleurs.

Enfin pour finir la cérémonie ce sont les enfants munis de petits drapeaux confectionnés à l'école qui ont chanté La Marseillaise qu'ils ont répétée en classe sous la direction de Mme DOILLON notre nouvelle Directrice d'école. Merci beaucoup à elle et aux enseignants qui l'ont accompagnée. Le mot de la fin au Capitaine SAGNARD *« c'est très motivant de voir le nombre d'enfants présents à la cérémonie accompagnés de leurs parents, ça donne du baume au cœur »*

Merci à toutes et tous, en particulier aux militaires du 35ème RI, aux Anciens Combattants, aux membres du conseil municipal, au public présent, aux enfants, afin de maintenir un objectif constant :

Le devoir de Mémoire

NOËL DE L'ÂGE D'OR

Comme par le passé, la municipalité invite les personnes de 70 ans et plus à un repas. Cette année après deux ans de sortie au Paradis des Sources, c'était le retour au Château Lesmann. Comme cela nous avait été aussi demandé, nous avons accédé pour diversifier. C'était le 12 décembre 2019, quarante-sept personnes s'étaient inscrites. L'ancien Maire, Alain COMTE, étaient l'invité d'honneur avec l'Abbé Jean-Marie BAERTSCHI aussi des nôtres pour ce jour car il avait été tellement apprécié !

Le sapin a été monté l'avant-veille par les employés communaux, Didier, Mickaël et Nicolas. La salle du Château Lesmann avait été décorée et les tables préparées la veille par les membres du conseil municipal aidés par Nicole MICHAUD, bénévole, à laquelle nous adressons nos sincères remerciements. Le service a été réalisé par les membres du Conseil Municipal auxquels j'adresse au nom de toutes les personnes présentes notre GRAND MERCI.

Lucie FRELIN, notre doyenne, a été inscrite initialement mais a du décliner en dernière minute pour raison de santé. Le menu, excellent et remarquablement préparé par le tenancier du Restaurant « Le Velouté » a été le suivant :

- Apéritif : Kir Alsacien avec mise en bouche
- Croûte forestière
- Trou Griottes et Kirsch
- Civet de sanglier avec tagliatelles et légumes
- Assiette de fromages
- Forêt noire en bûche
- Vins : Côte du Rhône blanc et rouge, Rosé
- Café avec digestif : Marie Brizard, Chartreuse et Génépi suivi de Crémant d'Alsace

L'organisation de la journée a été orchestrée par les adjoints Jean-François ROUSSEAU et Marie-Ange PERREZ. Merci à eux. Avant de repartir à la maison, le Père Noël a distribué une boite de chocolats à chaque invité. La journée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale. Revenez l'année prochaine encore plus nombreux, vous ne le regretterez pas.

UNE RAMPE POUR LES ESCALIERS RUE THURIOT – RD83

Cet escalier reliant la fin de la rue Célestin Thuriot à l'avenue du Général De Gaulle a été rénové en 2018 ; l'opération a été concluante.

Néanmoins, il subsistait un point faible qui nous a été remonté : l'absence de garde-corps.

C'est l'entreprise Casoli d'Offemont qui a été chargée à la fois de la confection et de la pose.

C'est chose faite et voilà le résultat.

Coût des travaux : 2 280 €

Désormais voilà un secteur sécurisé et bien équipé.

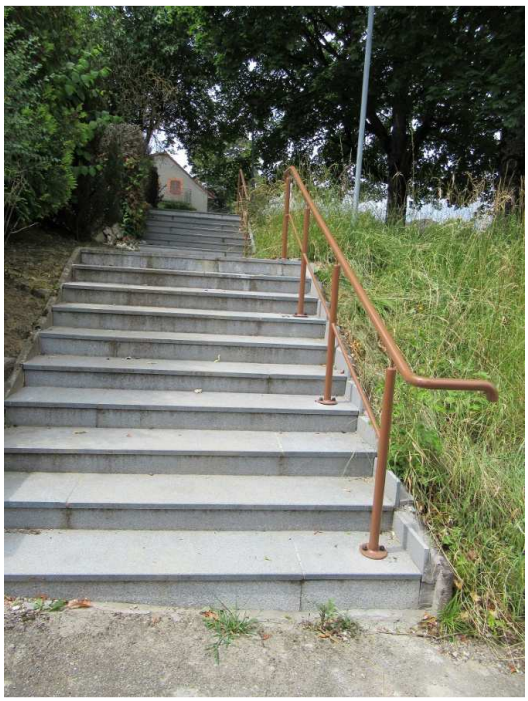

DETRITUS ET VANDALISME

Ça s'est passé le 12 octobre 2019, des fêtards mais aussi de redoutables vandales sont passés par là. Ils ont laissé des détritus issus de restes de "repas" à emporter, et même des cannettes encore pleines. Et par-dessus le marché, les cannettes vides ont été fracassées sur les pavés.

Malheureusement le même phénomène s'est produit au plateau sportif avec les cannettes explosées sur l'aire de sport dévolue aux enfants de l'ALSH et de l'école, un endroit que nous avons été amenés à fermer en raison des actes de vandalisme.
Est-ce acceptable ? NON, NON et NON ! Les gendarmes et les gardes champêtres sont en charge du problème. Gare aux récidivistes !

RD 83 : REPRISE DES BRANCHEMENTS D'EAU AVANT RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

Le Conseil Départemental a prévu de renouveler la couche de roulement de la RD83 sur la section qui était concernée par l'installation du carrefour à feux en 2006. Ça fait donc 13 ans, c'est une bonne longévité pour un enrobé, surtout avec le nombre de passages qu'il a subis. Il est vrai que la fondation est solide en dessous puisque c'est une structure hors gel.

Il y a du « monde » sous ce trottoir, le dévoiement de la conduite d'eaux pluviales a été nécessaire.

L'impact pour la circulation a été minime.

Une précaution fondamentale est maintenant la règle : on vérifie l'état, l'ancienneté, la nature de tuyaux enfouis. Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) a donc décidé de remplacer les branchements existants avec la technique du fonçage. Cette technique évite une fouille à ciel ouvert et tous les désagréments liés au remblaiement des fouilles.

Ce n'est que lorsque ça ne passe pas qu'il faut « ouvrir ». C'est pour cette raison que les réseaux passent avant la réfection de l'enrobé. Pas de soucis particuliers sur ce chantier, c'est bien passé.

À noter qu'il y avait une conduite de chaque côté sous trottoir, la plus récente a été conservée, et était d'un diamètre suffisant (DN 100) servant à alimenter ces branchements. L'autre conduite, plus petite (DN 60), est purement et simplement abandonnée.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE PHAFFANS

C'est le moment de la reprise des travaux de cette rue. Une interruption a été nécessaire, pour donner la priorité budgétaire à la construction de l'ascenseur pour l'accessibilité de la Mairie. A aucun moment l'idée d'augmenter les taux des impôts communaux a germé dans notre raisonnement pour financer la poursuite des travaux engagés, d'où ce décalage.

Ces dernières tranches de travaux ont été nécessaires pour la qualité de l'aménagement à venir : assainissement pluvial en partenariat avec GBCA puis éclairage public (en leds), puis trottoirs, puis couche finale de roulement.
Ainsi l'ensemble de la rue aura été traité.
L'idée directrice avait été de continuer par l'aménagement de la rue de Denney dans le même style, mais cela relèvera de la compétence du nouveau Maire à venir avec son conseil municipal.

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

16 Juillet 2019 : une date qui est à retenir. En effet le Président Florian BOUQUET nous présenté la convention portant sur la mise en place d'une aide de 15 000 € pour la rue de Phaffans. Cette somme servira à couvrir en partie les travaux d'enfouissement des réseaux aériens.

Tous nos plus sincères remerciements à Mr Le Président BOUQUET qui a bien compris au même titre que le Mr Président de GBCA les difficultés des communes pour mener à bien leurs projets

LE TILLEUL RUE DE PHAFFANS

Rappelez-vous, il a fait l'objet d'un article dans le dernier bulletin municipal. Il était plein de branches sèches, menaçant de tomber sur un piéton ou sur une voiture. Les fils téléphoniques s'étaient entremêlés dans les branches. Il a fait l'objet de soins attentifs au printemps dernier lors de sa taille par Mathieu FRELIN, car l'élagage est une composante de son métier.
Voilà ce qu'il est devenu…. Sans conteste il a retrouvé une seconde jeunesse. Quelques rejets sur le tronc devront être supprimés. Dans quelques temps les fils téléphoniques vont disparaître dans l'opération d'enfouissement des réseaux en cours.

LES HAIES EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC

Elles ont fait l'objet d'un flash info le 27 novembre 2019. En voici la teneur :

« ELAGAGE DES HAIES ET ARBRES »

« Des haies ou branches d'arbres provenant de propriétés privées peuvent prendre de l'ampleur et finalement déborder sur le domaine public. Cela peut être très gênant pour le passage des piétons, mais aussi avoir un impact très négatif sur la visibilité ou sur les plantations du domaine public, privées de luminosité. Il est rappelé aux ***propriétaires se trouvant dans ce cas qu'il est de leur devoir de tailler, élaguer les branches débordantes****. De même la hauteur des haies ne doit pas dépasser 2.00 mètres en ligne droite et 1,20mètre en courbe ou à proximité des carrefours. La saison idéale pour effectuer ces travaux arrive. Par conséquent les gardes champêtres seront mandatés pour la vérification.* »

Un certain nombre de propriétaires riverains ont pris conscience de leur devoir. Il faut les en féliciter. Par contre d'autres n'ont pas donné suite du tout, et la situation ne doit pas perdurer, d'autant plus que c'est encore la bonne saison pour tailler. Mais dans peu de temps la végétation redémarrera et les végétaux supportent mal la taille à la montée de la sève.

C'est donc un appel solennel aux retardataires ; ensuite s'engagera une phase désagréable de mise en demeure puis de travaux d'office aux frais des propriétaires, c'est la règle.

RÉFECTION DE MURS À L'ÉCOLE

Mur cour arrière rénové, puis …

cour avant en cours de rénovation

C'était vraiment devenu une nécessité, des plaques entières de crépi se décollaient. C'était indigne de notre mairie, de notre école. La réfection a été réalisée pendant les vacances scolaires par l'entreprise GÜL Metin de Roppe, dont le fils était par le passé un élève de notre école.

Un retour aux sources en quelque sorte.

Le soubassement du groupe scolaire a aussi été traité par la même occasion.

Le coût des travaux a été de 8 470,08 € TTC.

LE VELOUTE

Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi

Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions – Séminaires

Pizzas sur place et à emporter

Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE

Tél. : 03 84 29 19 06

Les petits jardiniers

Cette année, à l'école, on a prévu de faire un jardin avec des fruits et des légumes. Au mois de novembre, on a découvert les fruits et les légumes d'automne avec des jeux (loto, Mémory et devinettes). C'était trop bien !

Nous avons fait une salade de fruits avec des pommes, des poires, du raisin… et on a même goûté des figues. C'était excellent !

On a aussi fabriqué des petites citrouilles en papier !

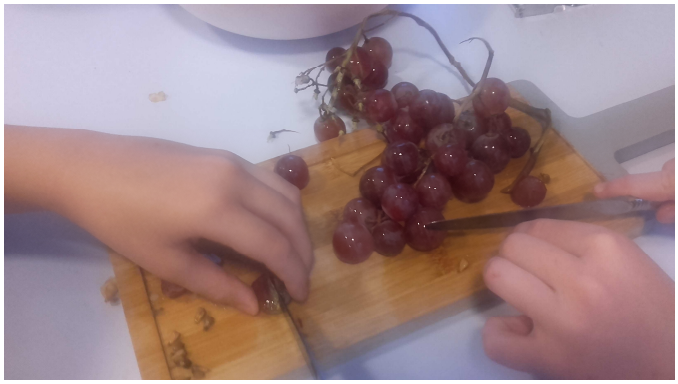

Les élèves de CE2 et leur maîtresse

L'ÉCOLE

9 décembre 2019 : journée de la laïcité

La classe de CM2 a rédigé le préambule au règlement intérieur de l'école de Roppe. Elle a pu rappeler, à cette occasion, les valeurs et principes républicains:

« Le règlement d'école doit garantir la sécurité de chacun et le respect de tous.
Il rappelle les règles de vie en collectivité qui s'appliquent aux élèves et aux adultes, au sein d'un établissement scolaire.
L'école véhicule chaque jour les valeurs de : liberté, égalité, fraternité, laïcité et solidarité. »

Toutes les classes de l'école ont participé à la Journée de la Laïcité du 9 décembre dernier.

Chaque élève a pu noter, sur un billet de couleur, ses remarques, ses pensées ou ses sentiments sur le sujet.

La fresque réalisée après collage de tous les billets a été affichée sur un des murs intérieurs de l'école, près de l'entrée du bureau de la directrice, Marie-Laure DOILLON.

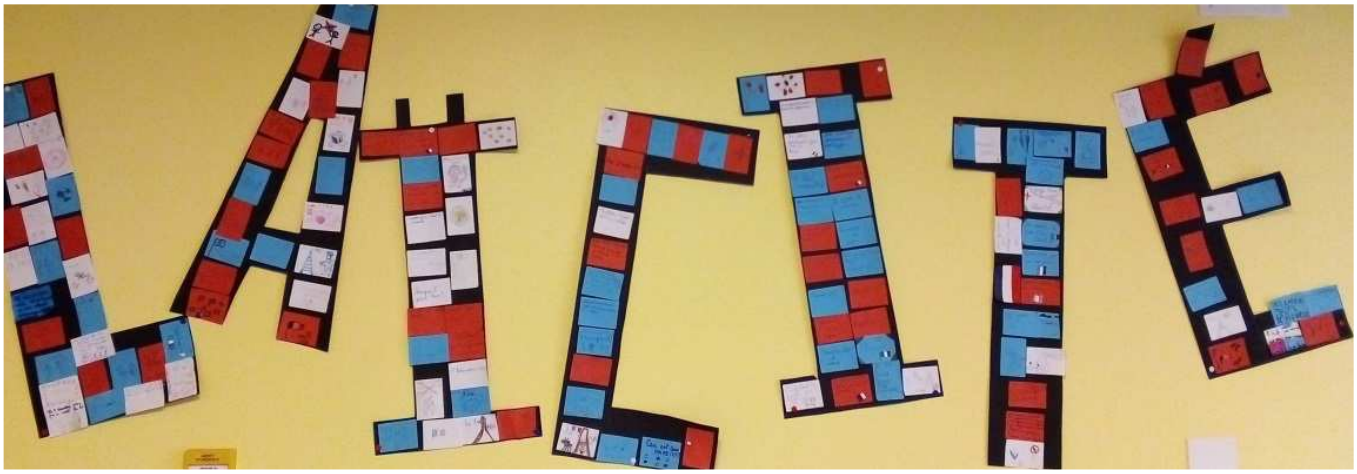

La nouvelle bibliothèque de l'école de Roppe

Depuis Septembre, la nouvelle directrice de l'école, Mme DOILLON, a aménagé la bibliothèque qui n'était pas utilisée. Elle a acheté des coussins, des tapis, des guirlandes, et de nouveaux livres qu'elle a rangés.

Comme dans toutes les bibliothèques, il faut chuchoter et prendre soin des livres. Ce qui est bien, c'est qu'on peut y aller pour lire sur les chaises, ou encore sur les coussins. Mais surtout, on peut emprunter des livres pendant une semaine. A la fin, le maître demande à un élève de choisir un album qu'il va nous lire.

Merci Mme DOILLON, c'est trop bien de lire !

La classe de CE1

L'ALSH : NOUVELLE ÉQUIPE …

Il y a quelques temps, certains d'entre vous avaient des craintes en ce qui concerne l'encadrement des enfants qui fréquentent la restauration scolaire et l'ALSH.

Des interventions extérieures malheureuses et inappropriées ont largement contribué au malaise.

C'était pour nous aussi un sujet de préoccupation. Finalement des personnels présents de longue date, des piliers, avaient décidé « d'aller voir ailleurs », même jusqu'en en dernière minute avant de repartir pour la nouvelle saison.

La situation était difficile, il a fallu procéder à des recrutements en remplacement, le premier par une directrice ou un directeur adjoint présentant les qualifications requises pour cet exercice. Ce fut fait, finalement par le recrutement d'un directeur adjoint.

Puis ce fut le tour du remplacement des autres personnels partis.

Aujourd'hui il y a du sang neuf dans la structure :

- 1 directeur adjoint qualification BPJEPS, Jean-Yves MARECHAL,
- 2 animatrices de qualification CAP Petite enfance, Célia SCHERRER et Maud BERTRAND
- 1 personne spécialement affectée à la cuisine Catherine BILLEREY.

L'équipe de gauche à droite :
Cristina CAMILO,
Jean-Yves MARECHAL,
Maud BERTRAND,
Janine HELBLING,
Catherine BILLEREY
et Célia SCHERRER.
(Manque sur la photo Liliane BOEHLER).

… NOUVELLE DÉNOMINATION

Depuis sa mise en service en 2011, notre accueil de loisirs n'avait pas de nom. Le renouvellement d'une grande partie du personnel du Centre de Loisirs a eu, somme toutes, des effets bénéfiques.

Et voilà le résultat : ils ont de l'imagination, des idées, du savoir-faire ! Parmi les idées il y a la dénomination de notre accueil de loisirs, il fallait lui donner un nom.

Après concertation avec les parents, mais aussi avec les enfants, le futur nom tournait autour de l'appellation des lieux alentours : l'Autruche, du nom du ruisseau qui coule derrière ces locaux.
Et finalement le nom de « **Accueil de loisirs de l'Autre Ruche** » a été retenu. C'est très bien comme ça.

Et pour toujours vous rappeler l'Autruche, et bien la voilà, elle a même trouvé un nom : JOSEPHINE.

Elle est superbe !

Comme elle est un peu fragile, elle se cache derrière les vitres, bien au chaud et au sec, mais appréciez le talent créateur !

Permettez-moi de rendre hommage au talent créatif de la nouvelle équipe d'animation.

Bravo !

L'AUTRE RUCHE : TARIFS

Grille tarifaire de l'accueil périscolaire et extrascolaire à compter du 26 août 2019

Accueil péri scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Matin de 07h30 à 08h30 - Midi de 11h30 à 13h30 - Soir de 16h30 à 18h30
- les mercredis de 08h00 à 18h00

Tarifs horaires : réduction selon le quotient familial (QF) et le nombre d'enfants

Tarif horaire enfant 1			**Tarif horaire enfant 2**			**Tarif horaire enfant 3 et +**		
QF 3	QF 2	QF 1	QF 3	QF 2	QF 1	QF 3	QF 2	QF 1
100 %	85 %	70 %	75 % de l'enfant 1			50 % de l'enfant 1		
2,40 €	**2,04 €**	**1,68 €**	**1,80 €**	**1,53 €**	**1,26 €**	**1,20 €**	**1,02 €**	**0,84 €**

Toute demi-heure entamée sera due.

Accueil extrascolaire aux vacances scolaires sauf vacances de Noël et 3 semaines en août :
- Journée de 08h00 à 18h00
- 1/2 journée de 08h00 à 13h00 ou de 13h00 à 18h00

Tarifs par journée ou par ½ journée :

Tarif journée enfant 1			**Tarif journée enfant 2**			**Tarif journée enfant 3 et +**		
QF 3	QF 2	QF 1	QF 3	QF 2	QF 1	QF 3	QF 2	QF 1
100 %	85 %	70 %	75 % de l'enfant 1			50 % de l'enfant 1		
12,00 €	**10,20 €**	**8,40 €**	**9,00 €**	**7,65 €**	**6,30 €**	**6,00 €**	**5,10 €**	**4,20 €**

Tarif ½ journée enfant 1			**Tarif ½ journée enfant 2**			**Tarif ½ journée enfant 3 et +**		
QF 3	QF 2	QF 1	QF 3	QF 2	QF 1	QF 3	QF 2	QF 1
100 %	85 %	70 %	75 % de l'enfant 1			50 % de l'enfant 1		
6,00 €	**5,10 €**	**4,20 €**	**4,50 €**	**3,83 €**	**3,15 €**	**3,00 €**	**2,55 €**	**2,10 €**

Toute ½ journée entamée sera due
Pour permettre un bon fonctionnement des activités, aucun mouvement d'enfant (arrivée ou départ) ne sera possible entre 9h00 et 12h00 le matin et entre 14h00 et 17h00 l'après-midi.

Tarif des repas : 3,80 € le repas quel que soit le quotient familial et le nombre d'enfants.

Non-respect des horaires de sortie :
pénalité de retard de 10 € par ½ heure : toute ½ heure entamée sera due

Remarque :
Les transmissions (remise de papiers, questions, demandes de renseignements) entre le personnel et les parents doivent être effectuées impérativement dans les horaires d'ouverture.

AU SEIN DE L'AUTRE RUCHE

Avec l'aide de Célia et Jean-Yves, nous avons réalisé un château pendant les vacances de la Toussaint avec des cartons fournis par la maman de Julian.

Le mercredi 4 décembre, Saint Nicolas est venu nous rendre visite et il nous a offert des friandises.

Le mercredi 18 décembre, nous avons eu la surprise de découvrir un cadeau au pied du sapin pour chaque enfant présent. Nous remercions le Père Noël.

Nous avons tiré les rois pendant le repas du vendredi 10 janvier 2020.

JOBS D'ÉTÉ

C'était une promesse qui a été mise en place sans discontinuité depuis 2009. Cela consistait à recruter pour la période estivale des jeunes étudiants de la commune pour les occuper à diverses petites tâches en été, notamment à l'entretien des espaces verts pour pallier aux absences pour congé annuel à tour de rôle de nos agents, Didier PAYGNARD, Mickaël CLEMENT et Nicolas OBRY. Il a été proposé des périodes de deux semaines pour donner accès à un maximum de jeunes compte tenu de l'attrait de la formule.
Le succès de l'opération est indéniable, tellement important qu'il a fallu faire un choix parmi les inscriptions : il a été nécessaire de procéder à une sélection par tirage au sort.
C'est ainsi qu'ont été retenues dans l'ordre cette année 4 filles à la suite de ce tirage, sur les photos, de gauche à droite :

- MALAVAL Anna du 8 juillet au 19 Juillet 2019 : A l'arrosage des fleurs
- CALAME Émilie du 22 juillet au 02 août 2019 : Au soufflage/Nettoyage des espaces vert/lavoir
- ROUGEMONT Louane du 05 août au 16 août 2019 : Au désherbage des espaces verts
- VOLLE Sarah du 19 août au 30 août 2019 : à l'entretien du couloir de la mairie

INTÉRIM AU SECRÉTARIAT

Mme Cindy LEGRIS sera bientôt maman d'un bébé à naître en mars 2020. Pendant son congé de maternité, suivi d'un premier congé parental, il est nécessaire de la remplacer. Pour ce faire plusieurs candidates ont postulé. A l'issue des entretiens, nous avons retenu Melle Laura SCHWEIZER. Elle a pris son poste en doublette avec Cindy LEGRIS quelques semaines depuis novembre 2020, de façon à faire de bonnes transmissions.
Laura SCHWEIZER a déjà fait une expérience dans une autre mairie pendant quelques temps, elle n'est pas dans un domaine inconnu. Laura a déjà démontré de bonnes facultés d'adaptation.

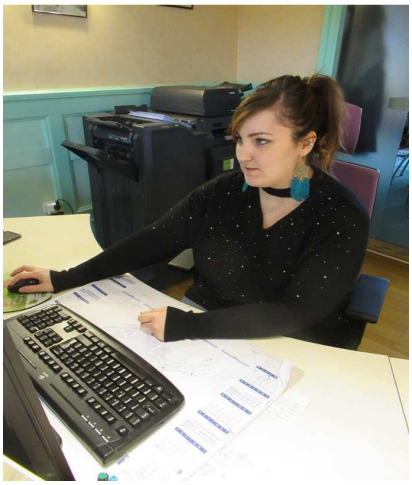

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Activité 2019.

En 2019 trois collectes ont été réalisées par l'amicale des donneurs de sang de la Baroche et des communes avoisinantes.

Participation 2019 : 13 Mars 2019 : 29 personnes présentées dont 3 nouveaux donneurs
28 Août 2019 : 31 personnes présentées dont 1 nouveau donneur
30 Octobre 2019 : 37 personnes présentées dont 3 nouveaux donneurs.

Pour Roppe, c'est encourageant car nous avions depuis quelques années des difficultés à mobiliser des nouveaux donneurs pour remplacer nos fidèles qui pour certains sont atteint par la limite d'âge ou pour d'autres subissent des contre-indications.
Nous espérons que cette tendance se poursuivra en 2020 avec comme objectif dépasser les 100 poches collectées (97 en 2019).
En 2020, en accord avec les enseignants, des actions de sensibilisation seront organisées dans les écoles auprès des élèves avec un double objectif :
- les informer sur l'importance des collectes de sang dans notre société et sur l'utilisation au quotidien de ces poches de sang, ceci avec une présentation ludique adaptée à des jeunes enfants.
- les conduire à en parler avec leurs parents pour qu'ils participent à nos collectes.

Rappel des conditions pour le don de sang.

- ✓ Conditions d'âge : entre 18 et 70 ans.
- ✓ L'intervalle entre deux dons est de 8 semaines pour les femmes et de 6 semaines pour les hommes.
- ✓ Sécurité pour le donneur, le matériel employé est stérilisé et à usage unique.
- ✓ Sécurité pour le receveur : Le questionnaire rempli par le donneur, est remis au médecin. Il permet à celui-ci de détecter à travers les différentes questions les risques éventuels et d'ajourner si nécessaire le prélèvement, car n'oublions pas que ce sang va être administré à des personnes malades et donc fragilisées.
- ✓ Le sang prélevé est contrôlé et traité dans les heures qui suivent la collecte par l'Établissement Français du sang de Besançon. Si une anomalie est détectée, la poche de sang est détruite et le donneur est prévenu sous 48 heures.

Dates des collectes 2020
au château Lesmann
de 16H30 à 19H30

Mercredi 04 Mars
Mercredi 22 Juillet
Mercredi 09 Décembre

Yves MOUGEY
Président

2020 AU FOYER RURAL

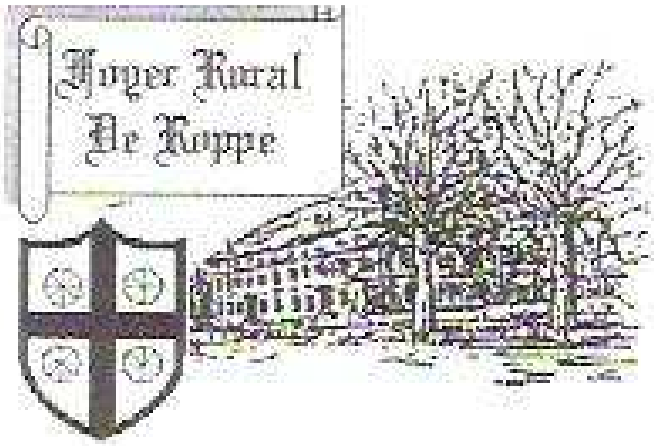

Nos activités (judo, aïkido, yoga, Qi Gong, Yangsheng, atelier détente et art floral) sont désormais bien rodées.

Cette année, il s'en ajoute une de plus avec la danse country qui se développe au sein du Foyer Rural.

Chaque section a fêté Noël avec quelques friandises bien appréciées.

Notre planning est affiché dans la salle du château Lesmann.

Les 22 et 23 février aura lieu la vingt cinquième édition de notre salon des Arts de la Baroche dont l'invité d'honneur sera Monsieur Jean FERRER VALS, peintre.

Nous vous invitons à venir découvrir les créations des artistes et des enfants exposées au Château Lesmann à ROPPE

Le samedi 22 février2020 de 14 H à 19 H
Le dimanche 23 février2020 de 10 H à 18H

La remise des prix aura lieu le dimanche 23 février à 17 H et sera suivie du pot de l'amitié.

L'équipe du Foyer Rural vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2020.

NOUVELLES DU BRCL

La « trêve des confiseurs » est l'occasion de faire un bilan mi saison pour le BRCL. Pour la seizième saison du club, le nombre de licenciés a sensiblement diminué (environ 180 licenciés pour près de 200 la saison dernière). Le « trou » concernant les générations 2003-2004 se traduit par l'absence d'équipe U18 cette année mais il devrait s'estomper dès la saison prochaine avec l'arrivée des générations suivantes. Le plus inquiétant, si ce n'est pas un phénomène passager, est la faible arrivée de tout nouveaux jeunes joueurs (débutants et U7).

Côté sportif, l'équipe 1 poursuit son apprentissage en Régionale 3. Avec un nouvel entraîneur (jeune) et quelques recrues, elle n'a concédé qu'une seule défaite en championnat (pour une potentielle première place ex-aequo compte tenu des matchs en retard) et est toujours qualifiée en coupe de Bourgogne Franche Comté (1/16^{e} de finale). L'équipe 2 alterne les bons et moins bons résultats liés aux aléas de son effectif pour une position en milieu de tableau de son groupe de 3ème division. Comme indiqué plus haut, il n'y a pas d'équipe U18 cette année. L'équipe U15 a terminé 2ème de son groupe en Départementale 3 pour la phase automne, place qui ne lui permet malheureusement pas d'évoluer d'un échelon pour la phase de printemps. L'effectif U13 a permis d'engager 2 équipes avec des résultats plus qu'honorables. À noter une victoire 25-0 pour l'une d'entre elles, probablement un record dans les annales du club ! Enfin, les équipes U11 défendent ardemment les couleurs du club dans leurs championnats respectifs.
Pendant la trêve hivernale, toutes les équipes sont engagées dans le tournoi Futsal organisé par le district et dont les finales auront lieu par catégorie courant février.
Pour terminer, nous vous rappelons les manifestations traditionnelles du club prévues d'ici le mois de juin : le loto au château LESMANN le 28 mars, le tournoi de pétanque le 11 avril et le tournoi de jeunes les 26 et 27 juin au stade de Bessoncourt.

SOUTENONS NOS SOLDATS BLESSÉS

Depuis quelques années, les engagements opérationnels de nos armées se sont durcis de manière significative. Si le vocabulaire a changé - les opérations extérieures (opex) ont remplacé les guerres - des militaires continuent à mourir pour la France. À ce jour, quelque 600 soldats ont trouvé la mort en opérations extérieures, au nom de valeurs et d'un sens du devoir qu'ils chérissaient plus encore que leur propre vie.

Pour la seule année 2019, 16 soldats ont trouvé la mort au Mali. Ceci a engendré une augmentation tout aussi sérieuse du nombre de veuves, d'orphelins et de blessés.
La mobilisation en leur faveur doit donc continuer.

Les différentes actions de solidarité et de camaraderie menées depuis quelques années au niveau du Territoire de Belfort, dans le but de collecter des fonds pour soutenir les blessés de l'armée de Terre et leurs familles, ont recueilli un franc succès.

Nous vous remercions à nouveau pour le soutien et l'assistance que vous nous avez apportés à ces occasions.

Au vu de ces résultats encourageants, il est prévu de renouveler cette action au profit de l'association Terre-Fraternité en 2020.

Cette opération se concrétisera par un
spectacle donné par la troupe du « Paradis des Sources ›› qui aura lieu le
vendredi 15 mai 2020
à la salle polyvalente « la Maison du Peuple ›› à Belfort.

Vous connaissez nos actions ; même si celles-ci sont significatives, elles ne permettent malheureusement de répondre que partiellement aux besoins à la fois sur le temps court, l'urgence, et sur le temps long car la reconstruction de nos camarades touchés dans leur chair et de leurs proches prend du temps.

Les fonds récoltés aux entrées de la salle seront intégralement remis à l'association « Terre-Fraternité ››, présidée par le Général Éric MARGAIL, qui s'est donné pour mission d'agir en complément de l'aide apportée par l'État.

La date retenue tient compte de la disponibilité de la salle et celle des artistes. Sollicitée par nos soins, la municipalité de Belfort a accepté de mettre gracieusement à notre disposition la salle et son environnement technique.

Nous savons pouvoir compter sur votre générosité et sur votre solidarité envers ceux qui ont payé un si lourd tribut au service de notre pays et vous attendons donc nombreux à ce spectacle.

DU THÉÂTRE POUR LE TÉLÉTHON

En 2019 l'Association « Jeux Thème » de Châtenois-les-Forges vous a diverti en jouant une pièce d'André MARTINAUD **« Alors Arlette heureuse ? »**. Ce fut un beau succès pour cette troupe d'amateurs qui excellent.

Le bénéfice est intégralement versé au Téléthon. C'est ainsi que pour cette pièce jouée en 2019, le bénéfice a été de 920 €. La somme a été abondée par un don de l'association pour l'arrondir à 1 000€. Merci à Jean-Claude LABRUNE le dévoué Président de l'Association, et à son équipe !

Lorsque vous lirez cet exemplaire N°38 du P'Tit Roppois, une nouvelle pièce aura été jouée à Roppe, toujours par la même équipe de comédiens : la troupe de « JEUX THEME » de Châtenois-les-Forges, désormais bien connue chez nous qui aura représenté la pièce.

Une comédie en 3 actes de Jean-Claude MARTINEAU : **« Vous dérangez pas pour nous ! »**

Thème de la pièce : Pour attirer l'attention de leurs parents qui passent leur temps à se disputer pour des broutilles, Justine et Jérôme et leur grand-père vont s'inventer des « énormes problèmes sur mesure » et semer une jolie pagaille dans la vie bien organisée de leurs parents...
De même le bénéfice intégral de ces représentations sera une nouvelle fois versé au Téléthon.

L'ÂGE D'OR AU VELOUTÉ

C'est devenu une institution ; le Président Louis IOLLER organise de temps à autre une rencontre entre les membres du Club avec quelques membres des familles ou sympathisants.
Cette fois-ci c'était une excellente friture dont le tenancier du Velouté a le secret qui a été dégustée. Le repas s'est déroulé dans la bonne humeur au mois de juillet 2019.
Ce club mériterait d'être renforcé par quelques nouvelles inscriptions, et peut-être aussi d'apporter des idées nouvelles sur des nouvelles activités ou sorties. Avis aux amateurs.

JEUX THÈME EST REVENUE !

Pour notre plus grand plaisir, la troupe "JEUX THEME" de Châtenois-les-Forges est revenue parmi nous au Château Lesmann

les vendredi 14 et samedi 15 février à 20h30

avec une comédie en 3 actes de Jean-Claude MARTINEAU

« Vous dérangez pas pour nous ! »

En première partie : deux textes mémorables

Thème de la pièce : Pour attirer l'attention de leurs parents qui passent leur temps à se disputer pour des broutilles, Justine, Jérôme et leur grand-père vont s'inventer des « énormes problèmes sur mesure » et semer une jolie pagaille dans la vie bien organisée de leurs parents ...

Comme les années précédentes, le bénéfice de l'opération sera intégralement reversé au Téléthon.

PASSAGE DU JURY DES VILLAGES FLEURIS

Il faisait très chaud ce 26 juillet 2019 lors du passage du Jury des Villages fleuris.
Bien que nous ayons été classés hors concours pendant 3 ans pour la Mairie à cause des cumuls de 1er prix, trois fois de suite, il y a aussi les autres sites à faire estimer par le Jury.
L'emplacement sous les marronniers, décoré avec goût par nos amis Jean-François et Acacio a particulièrement retenu leur attention.
Merci à la commune d'Offemont de nous avoir prêté quelques décors.

Ils ont aussi apprécié la propreté du village, particulièrement les voies les plus passantes.

En effet toutes les deux semaines, le lundi matin une tournée à pied de Nicolas OBRY est effectuée, rien ne lui échappe, bouteilles, papiers, etc… même des enjoliveurs sont quelques fois ramassés.

La tournée s'est achevée sous le lavoir avec le pot de convivialité.

REMISE DE DICTIONNAIRES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Une photo de groupe immortalisa cette manifestation.

C'est devenu une habitude incontournable : depuis 2007, les élèves de CM2 ont été dotés d'un dictionnaire, ils sont au nombre de 23. C'est le cadeau qui leur est fait, pour mettre les enfants dans de bonnes conditions de préparation pour l'entrée en 6ème. Ils pourront s'entraîner à son usage pendant le reste de l'année. Chaque dictionnaire a été dédicacé par le Maire de Vétrigne ou moi-même selon la commune d'appartenance. Ils ont été remis alternativement par Isabelle ECHEMANN, Adjointe aux affaires scolaires et moi-même pour les enfants de Roppe, et Bernard DRAVIGNEY pour les élèves de Vétrigne.

« Ce dictionnaire t'est offert par la commune de Roppe. Il t'appartient dès maintenant, tu le conserveras pour aller au collège. Fais en un bon usage, sans modération et sans retenue. En te souhaitant une bonne réussite scolaire. »
Bon vent les enfants !!!

LE RADAR EST DE RETOUR !

C’était le 8 décembre 2018, des fous furieux s’en sont pris au bien public pour détruire ce radar. Un peu de rappel : dès son élection en 2001 le Maire et son conseil se sont fixés comme objectif de diminuer le nombre considérables d’accidents de la route dans la traversée de Roppe. Il y avait en moyenne un accident par semaine dans le sens entrant, heureusement souvent matériels, mais accidents quand même.
L’État a été à notre écoute et ça a commencé par l’aménagement du carrefour de la rue de Vétrigne et la rue de Denney avec la RD83 avec les feux que vous connaissez. Nous souhaitions la même chose avec la rue d’Eguenigue. Mais là l’État a opposé son véto, « trop cher » nous avait-on dit. (La suite prouve que devant la difficulté de sortir de la rue d’Eguenigue aux heures de pointe nous sommes confortés dans notre idée).

Par contre l’État nous a proposé un radar (pas pédagogique celui-là !) dans le sens sortant. C’est vrai que pour l’État il est plus facile d’encaisser les amendes que de débourser de l’argent pour nous aider dans nos travaux d’aménagements. Après des discussions serrées, le sens du radar a été inversé. Ce que nous voulions, c’était sécuriser d’abord là où il y a le plus de risques.
Il faut dire que depuis son installation initiale en mai 2006, seulement 3 accidents ont été relevés. Certains cherchent à y voir un lien de cause à effet. Bref, les chiffres sont là.

Ceci étant dit, il fallait faire le maximum pour recouvrer de la sécurité devant la mairie, l’école, la boulangerie, ou encore la pharmacie. J’ai mis toute mon énergie, toute ma pugnacité pour ne pas passer aux oubliettes, et nous avons obtenu satisfaction en premier. Mme la Préfète avait annoncé le 5 juillet 2019 son remplacement. Le radar est donc de retour il s’agit d’un radar tourelle perché sur un mat ce qui le rend moins vulnérable … a priori. Le socle est impressionnant de solidité, le ferraillage est digne d’un pont en béton armé !

Et maintenant, pour peu qu'il y ait ce qu'il faut dans la boîte - parce qu'il peut aussi servir de leurre - il est capable de réguler les deux sens de circulation, de détecter les conducteurs faisant usage de leur portable, de l’absence du port de la ceinture de sécurité.

Ces dernières fonctionnalités sont non encore opérationnelles, l’État devant donner son feu vert avant la phase de verbalisation.

Mais il vaut mieux ne pas tenter le diable, sinon c’est le porte-monnaie qui sera allégé de quelques euros que les automobilistes devront payer, sans parler des retraits de points.

Ne leur donnez pas ce plaisir ! Attention, ce modèle ne flashe plus ! Tant pis pour la franchise et la pédagogie !

SÉCURITÉ PIÉTONS RD 83
AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Depuis longtemps on parle de « sécurité piéton » sur la RD83 Avenue du Général De Gaulle. Le problème n'est pas bien nouveau, mais le risque s'est accru avec l'élévation de vitesse due à l'absence du radar (Dieu merci il n'y a pas eu d'accident mais ça a passé des fois juste).

Un travail de fond a été réalisé avec un spécialiste et cela a débouché sur des propositions d'aménagements divers en dehors de tous autres aménagements coûteux (Nous sommes sur un itinéraire de convois exceptionnels).

- Renforcement du passage piéton devant la mairie : une signalisation renforcée en marquage routier est d'ores et déjà réalisée devant ce passage, mais également devant tous les autres sur la RD83. C'est une recommandation du Ministère.
- Suppression d'une place de parking juste avant les bandes de marquage du passage au droit du N°35. En effet des véhicules qui y stationnaient pouvaient cacher la visibilité autant des piétons que celle des automobilistes,
- Déplacement du lieu de collecte des poubelles des immeubles de Territoire Habitat pour les mêmes raisons.

Cela est déjà réalisé à un coût raisonnable. Pour les actions à venir, les voici :

- Renforcement avec deux panneaux spéciaux de haute visibilité de part et d'autre de ce passage piéton annonçant une zone scolaire,
- Installation d'un panneau passage piéton avec lumières leds clignotantes fonctionnant à la demande en remplacement de l'existant trop petit et plus assez visible de l'automobiliste,
- Installation d'un éclairage spécifique à ce passage piéton pour les traversées nocturnes particulièrement en saison hivernale. Il fonctionnera au rythme de l'éclairage public.

Pour ces 3 dernières actions il a fallu attendre un peu dans l'optique d'un retour favorable de subvention. (5 800€ sur une estimation de 14 500€ sous peine de perdre la subvention : on n'a pas le droit de commencer les travaux avant l'accord). C'est maintenant acquis.

Autre constat : Un des enfants de notre école venant seul à pied, est toujours équipé d'un gilet jaune de visualisation. C'est une initiative parfaite venant de la famille, ça devrait être un exemple pour les autres, **il ne suffit pas seulement de voir, mais aussi d'être vu.**

NB : Il a été suggéré qu'un agent fasse traverser les enfants mais c'est impossible :

- on ne peut pas détacher quelqu'un de l'ALSH, sinon les règles d'encadrement ne sont plus respectées, de plus ça devient ingérable avec le timing serré de la restauration scolaire,
- trouver une personne rien que pour faire ce travail pour si peu d'heures ça relève d'une idée inconcevable ; cela a été proposé à un parent d'élève qui a décliné de suite !

À noter aussi que c'est dans l'optique de supprimer la sortie d'école sur la RD83 jugée dangereuse à juste titre qu'a été réalisée une nouvelle sortie à l'arrière avec la création d'un parking

RÉFECTION DES TROTTOIRS DE LA RD83

Les trottoirs les plus anciens étaient en état de revêtement de graves tout venant fin et/ou en sablé car jadis, l'objectif était de garder le caractère rural de la commune. Compte tenu de notre développement, cet objectif est aujourd'hui « dépassé ».
Nous avons aussi pris compte les observations des piétons qui venaient à pied en mairie ou à l'école, personnes âgées ayant des difficultés de se déplacer, et aussi des mamans qui marchent avec des poussettes et qui se disaient souvent gênées par ce type de revêtement. La remarque était pleinement justifiée.
Un autre argument a pesé dans le choix : les problèmes liés au désherbage : comme nous n'avons plus le droit de nous servir de produits phytosanitaires (que nous avions employés jusqu'ici mais en quantités limitées et en respectant scrupuleusement les dosages), nous respectons cette directive, devant montrer l'exemple.

En effet les pousses des mauvaises herbes étant du plus mauvais effet, ça nous obligeait à **désherber manuellement**. Deux à trois semaines après ça repoussait, **c'était comme si on n'avait rien fait**. C'est un peu lassant et décourageant. Nous avons donc sélectionné les trottoirs prioritaires pour cette 1ère tranche de réfection des trottoirs en enrobé, avec remplacement de bordures les plus abimées. Nous avons quand même réalisé deux parterres pour des plantations là où c'était possible ; ça améliore le cadre de vie.
L'appel d'offre a été remporté par Colas au prix de 73 079 €

STATIONNEMENT DEVANT LE 56 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Cet immeuble est unanimement reconnu être une réussite. Néanmoins malgré les deux places de stationnement règlementaires par appartement, il y a des moments où ça ne suffit pas, si bien que des voitures stationnaient sur le trottoir, même si le parking privatif n'était pas rempli. Cela obligeait les piétons à circuler sur la chaussée, ce qui était dangereux, encore plus lorsqu'il s'agit de poussettes.
Dans un premier temps il a fallu maintenir le passage des piétons c'est ainsi qu'une mesure d'urgence a été prise : l'installation de blocs de pierres.
Depuis, une étude de dimensionnement a été réalisée, débouchant sur l'utilisation partielle de la surlargeur de trottoir pour quatre places, mais débordant légèrement sur la chaussée. L'autorisation est de la compétence du préfet puisque relevant d'un itinéraire dit « convois exceptionnels ».
C'est là que le bât blesse : une demande adressée à la Préfète en été 2019, dont le circuit est semé d'embûches, mais finalement c'est arrivé à la DDT 71 à MACON en décembre 2019. Non ce n'est pas une erreur, c'est bien MACON ! Finalement c'est accordé, avec une petite restriction « interdiction les jours de passages du gros colis Général Electric », celui qui rend toute circulation impossible, il y en a quelques-uns par an.
L'autre difficulté est maintenant la réalisation car on ne peut pas faire de peinture en saison hivernale. Ce sera donc pour les beaux jours.

FÊTE DE QUARTIER RUE DE PHAFFANS

C'est désormais devenu une tradition, sous l'impulsion d'Acacio MARTINS LOPES, une fête de quartier oh combien conviviale s'est tenue sur le site du Lavoir.
Chaque participant y a apporté quelques salades, plats, saucisses, desserts etc.
Ça peut donner des idées pour organiser d'autres rencontres du même style autour d'un barbecue.

Eh oui quelle belle surprise, notre doyenne Lucie FRELIN, cette année 105 ans, était de la fête.

Avec le sourire et son canotier, sur le côté, comme dans la chanson !

Tout simplement ex-tra-or-di-naire, revenez encore longtemps Mamie Lucie !

À l'année prochaine, sans faute !

NAISSANCE DE CIGOGNES À ROPPE

Elles sont venues occuper le nid qui a été confectionné par Acacio Martins. Deux jeunes cigogneaux sont nés. Leurs parents les ont soigneusement élevés. Mi-août l'instinct de migration a pris le dessus et elles sont parties vers d'autres contrées plus favorables pour passer l'hiver au chaud. Elles ont fait l'admiration de la rue mais aussi ont attiré d'autres visiteurs venus voir « les cigognes de Roppe ».
Espérons qu'elles retrouveront leur nid dès ce printemps pour d'autres éclosions. Mais déjà l'idée d'installer un autre nid sur un mat fait son chemin, le plus difficile est de trouver le lieu, il faut une vision panoramique et une absence de fils électriques. À suivre …

CAMPAGNE "LUMIÈRE ET VISION"

Cette campagne s'est déroulée le 19 novembre 2019, toute la journée, sur la place du Château Lesmann. Elle visait à proposer aux automobilistes la **vérification gratuite** de quelques éléments clés de leur voiture à l'approche de l'hiver, avec notamment :

- Vérification des éléments lumineux : clignotants, feux stops, phares de recul, …
- Vérification et réglage des feux : position, code, phare, antibrouillard, détresse, recul. Compte tenu du nombre de facteurs influant sur ces réglages, peu de véhicules se sont avérés conformes sans intervention.
- Vérification de l'état du pare-brise (impacts), de l'usure des pneus, point très important surtout en période hivernale
- Vérification du bon état des rétroviseurs, balais d'essuie-glaces, etc.

Les agents de la Prévention Routière missionnés par le Président LAMBALOT ont assuré cette vérification. Ce fut un beau succès, il y avait du monde : près de 40 véhicules ont été contrôlés bénévolement. Un merci tout particulier à M. ROBERT et son fidèle acolyte qui reviennent tous les ans. Rares ont été les véhicules sans besoin d'ajustement du faisceau lumineux.

MERCI à la Prévention Routière.

RAPPEL sur les IDEES FAUSSES (source Prévention Routière) :

- « *Vérifiés lors du contrôle technique, il n'est plus nécessaire de contrôler les feux plus souvent* ». **NON**, un feu déréglé d'à peine 1% vers le haut augmente les risques d'éblouissement des autres usagers de 20%. Déréglé vers le bas, il entraîne une perte de visibilité de 30 mètres !

- « *L'usure des pneus n'a rien à voir avec l'éclairage* ».
  FAUX : un pneu usé à 50% diminue le champ éclairé.

- *« Tant qu'elles fonctionnent, les ampoules sont efficaces ».*
  NON, c'est faux, elles perdent progressivement leur efficacité : 50% au bout de deux années ! Il est donc préférable de les remplacer régulièrement et par paires.

Les conciliateurs sont des auxiliaires de justice nommés par la cour d'appel.

Les conciliateurs de justice ménent des actions specifiques d'arbitrage dans un but de trouver une solution amiable entre deux parties qu'elles aient ou non saisi un juge.

Le conciliateur peut intervenir dans des conflits d'ordre civil tel que :
problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen et diverses nuisances),
différents entre propriétaire et locataires ou locataires entre eux,
litige à la consommation,
créances impayées.
malfaçons de travaux

Les conciliateurs de justice ne peuvent intervenir qu'avec **l'accord de toutes les parties et agissent à titre gracieux.**

Ils sont à votre disposition dans les permanences suivantes :

Horaires et lieux	Contacts
Le lundi de 15H00 à 17H30 en mairie de Delle	06 81 11 84 43 ou 06 67 01 12 23
Le mardi de 13H30 à 17H00 au tribunal judiciaire de Belfort	06 62 33 08 86 ou 06 36 69 86 30
Le jeudi de 14H00 à 17H30 en mairie de Valdoie	03 84 57 64 64
Le jeudi de 14H00 à 17H30 en mairie de Chatenois-les-Forges	07 61 20 03 01
Le mercredi de 14H00 à 17H00, semaines paires en mairie de Giromagny, Le vendredi de 14H00 à 17H00, sem. paires en mairie de Montreux-Château Le vendredi de 14H00 à 17H00, semaines impaires à la communauté de communes des Vosges du sud à Étueffont,	06 82 17 55 92 ou 06 42 42 06 46

Dans un souci d'organisation, UNIQUEMENT sur rendez-vous aux numéros indiqués

CHOISIR SON MÉDECIN TRAITANT

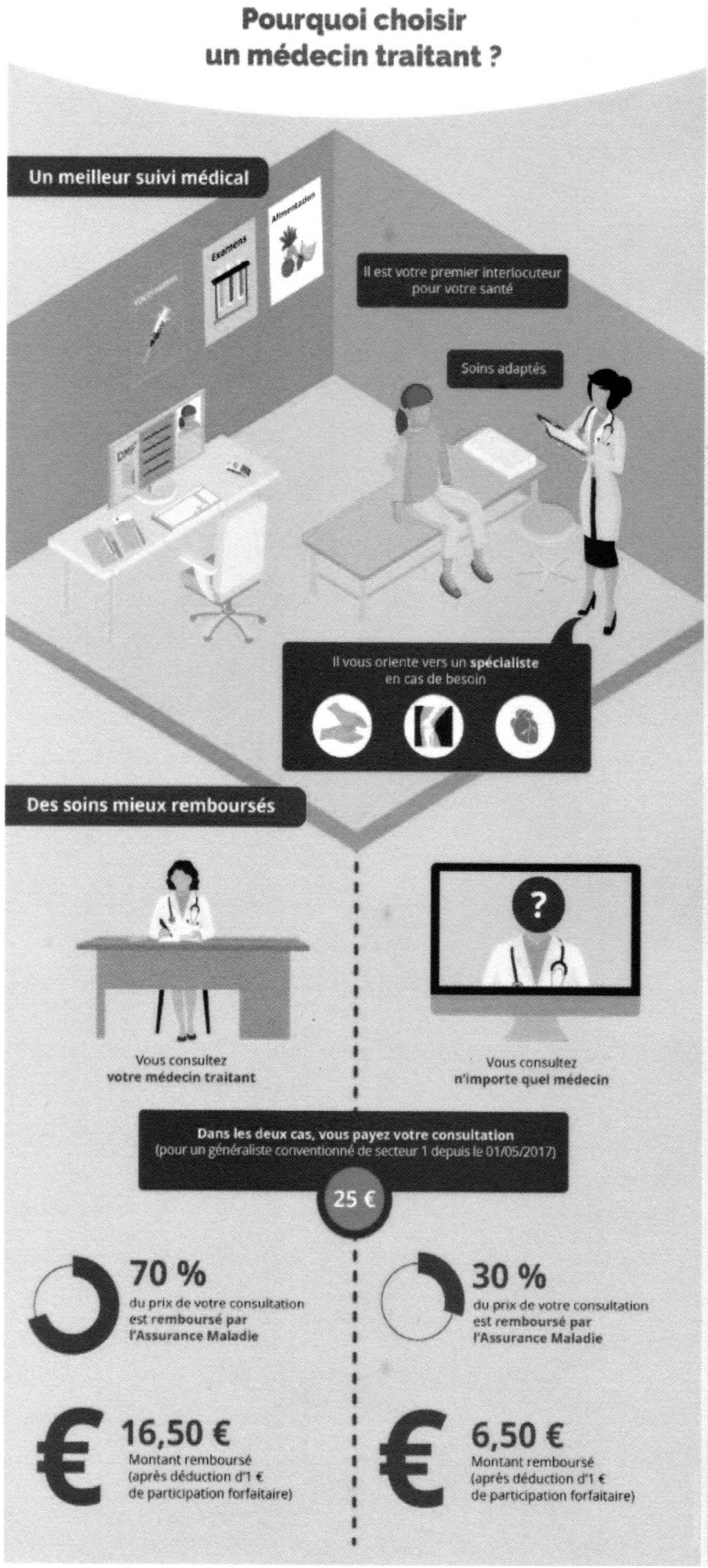

Votre médecin traitant en 3 points :

1. Vous le **consultez en premier avis** et il assure votre suivi médical

2. Vous êtes **mieux remboursé** si vous le consultez en priorité, avant de vous adresser à un autre professionnel de santé

3. Il tient **à jour votre dossier** (si vous avez ouvert un dossier médical partagé, il peut l'alimenter).

Mon médecin traitant a cessé son activité, que va-t-il se passer ?

Il convient de déclarer un nouveau médecin traitant afin d'être remboursé de vos consultations à 70 %.
Sinon, elles ne seront remboursées qu'à 30 %.

Je suis reconnu en affection de longue durée (ALD) et donc pris en charge à 100 % : pourquoi déclarer un médecin traitant ?

Seuls les soins en lien avec votre ALD sont pris en charge à 100 %. Les autres consultations seront remboursées à 30 % en l'absence de médecin traitant déclaré.

J'ai 20 ans, je ne suis jamais malade, pourquoi déclarer un médecin traitant ?

A partir de 16 ans, sans médecin traitant déclaré, la consultation est prise en charge à 30 % au lieu de 70 %.

Est-ce que je peux déclarer un médecin traitant pour mon enfant ?

Oui, c'est possible pour tout enfant dès sa naissance.

Comment déclarer mon médecin traitant ?

Lors d'une consultation, demandez à votre médecin de réaliser la déclaration (il peut la transmettre directement par internet).

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

l'Assurance Maladie
TERRITOIRE DE BELFORT

Ne payez pas vos frais médicaux si vos ressources sont modestes.

Vous ne payez pas

chez le médecin

à l'hôpital

et en pharmacie

Et vous ne payez pas la plupart des lunettes et des prothèses dentaires et auditives.

En pratique

Le coût de la Complémentaire santé solidaire dépend de vos ressources :

- soit elle coûte moins de 1€ par jour par personne

- soit elle ne vous coûte rien

Pour savoir si vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire, trois possibilités :

- vous répondez aux questions sur le simulateur d'ameli.fr

- vous prenez rendez-vous avec votre caisse d'assurance maladie

- vous appelez le **0 800 971 391** Service & appel gratuits

… et sur ameli.fr vous pouvez prendre rendez-vous avec votre conseiller depuis votre compte ameli

LE SÉNÉÇON, DANGER MORTEL POUR LES ÉQUIDÉS ET LES BOVINS

2 variétés : le Sénéçon de Jacob (Jacobea Vulgaris) et le Sénéçon du Cap (Senecio inaequidens)

➔ VIGILANCE DANS LE FOIN ET LES PRAIRIES

Les origines de l'intoxication :

Plante fraîche		**Plante séchée dans le foin**	
	Rarement ingérée à cause de son gout désagréable		La plante perd son goût amer en séchant, mais pas sa toxicité.

Les reconnaître :

Le Sénéçon du Cap					
	Sénéçon du Cap (Senecio inaequidens) : espèce exotique envahissante originaire d`Afrique.		Herbacée avec un port en boule, pluriannuelle (5 à 10 ans) Racines superficielles. Feuilles linéaires de 3 à 14cm.		Capitule avec fleurs tubulées et ligulées (12 à 14 ligules). Akènes plumeux.
	Séneçon de Jacob (Jacobea vulgaris) : Espèce indigène en Europe Herbacée bisannuelle ou vivace.		Racines superficielles . Feuilles très découpées. Tige violette.	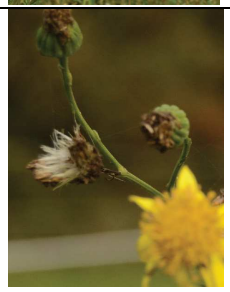	Capitule avec fleurs tubulées et ligulées (10 à 13 ligules). Akènes plumeux. Graines pouvant persister plus de 10 ans dans le sol.

Mécanisme de l'intoxication

Année 0 : début de l'intoxication 1ère ingestion de sénéçon		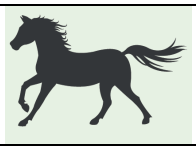
Métabolisation des alcaloïdes pyrrolyzinidiques		
Le cheval consomme du sénéçon durant sa vie	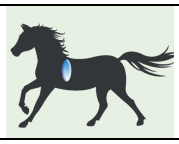	*Transformation des alacaloïdes en pyrroles* 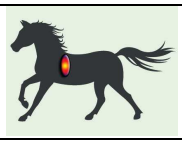
Dommages au foie : incapacité des cellules à se répliquer ➔ fibrose		
Lorsque l'équidé a consommé 3 à 5% de son poids vif		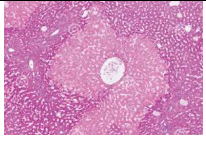
Apparition des symptômes :		
La mort peut survenir 20 ans après l'année 0	Amaigrissement, Léthargie Anorexie, Ictère Photosensibi1isation	➔ MORT DE L'ÉQUIDÉ

LINKY : HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE !

Avec un nom déjà emprunté aux sonorités du langage en usage dans la perfide Albion désormais sortante de l'UE, les services en charge de la distribution d'électricité en France tentent toujours de nous faire croire que cette opération n'est pas destinée à nous posséder alors que même la CNIL vient de se montrer critique envers cette sournoise opération de séduction à grande échelle.

Les services d'ENEDIS ont déjà mené leur campagne de base pour le remplacement des compteurs existants par des Linky.
Il nous a été demandé que la commune s'oppose à leur installation en les interdisant. C'est un exercice taxé d'illégal ; toutes les communes qui se sont lancées dans cette aventure se sont cassé les dents et ont été déboutées, condamnées au tribunal administratif. Faut-il en arriver là ?

Les services préfectoraux nous ont avertis qu'ils déféreront au tribunal toute délibération. C'est une curieuse conception de la démocratie car les lois de décentralisation ont donné du pouvoir aux élus mais ce n'est vrai que dans une certaine mesure puisque nous sommes très « encadrés » et soumis au contrôle de légalité par la Préfecture. Nous ne nous lancerons donc pas dans une cause perdue d'avance.

Une réunion publique (obtenue avec difficulté) avec les représentants d'ENEDIS a eu lieu le 14 octobre 2019, mais il n'en est rien sorti de concret, sauf des joutes orales entre les participants et ENEDIS.

Toutefois**,** ceux parmi vous qui désirent s'y opposer individuellement peuvent le faire en interdisant l'accès des techniciens à votre propriété. **Ça c'est légal, et c'est confirmé par une note de la Préfecture.** Mais il faudra savoir que vous allez subir des pressions insistantes.

Une autre solution consiste à changer de fournisseur d'électricité. Vous pouvez le faire ; a priori ça vous coûtera moins cher et vous n'êtes plus soumis au chantage du relevé de compteur payant … mais pour combien de temps ? À suivre …

ENGIE et EDF mis en demeure par la Cnil !

Comme les données de consommation relevées par les compteurs Linky peuvent donner des informations sur la vie privée des occupants du logement, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), gendarme français de la protection des données, vient d'annoncer mardi 11 février qu'elle mettait en demeure les groupes d'énergie EDF et ENGIE de mettre en conformité sous 3 mois la manière dont ils gèrent la collecte des informations personnelles des consommateurs par les compteurs Linky.
Les deux groupes sont mis en demeure *« en raison du non-respect de certaines des exigences relatives au recueil du consentement à la collecte des données de consommation issues des compteurs communicants Linky, ainsi que pour une durée de conservation excessive des données de consommation »*, précise le communiqué.
Après une série de contrôles au sein de ces entreprises pour s'assurer de la conformité de leurs pratiques, la CNIL a estimé qu'EDF et ENGIE *« recueillent effectivement un consentement auprès de leurs utilisateurs »* mais il *« n'est ni spécifique ni suffisamment éclairé »*.
Les données de consommation relevées par les compteurs "intelligents" Linky peuvent donner des informations sur les heures de lever et de coucher, les périodes d'absence ou encore le nombre de personnes présentes. *« Il est donc essentiel que les clients puissent garder la maîtrise de leurs données »*.
Les deux groupes ont trois mois pour rectifier leurs pratiques.
En effet, ces données peuvent être collectées seulement après avoir obtenu le consentement des personnes concernées. Ce consentement doit être *« libre, spécifique, éclairé et univoque »*, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur en mai 2018.

HISTOIRES DROLES

C'est une blonde qui a accouche de 2 beaux bébés, des jumeaux ...
Cependant, elle pleure à n'en plus finir ! L'infirmière lui dit alors :
Mais voyons ma petite dame! Pourquoi pleurez-vous? Vous êtes maintenant mère de deux beaux bébés en bonne santé !
Je sais, répond la blonde, mais je ne sais pas qui est le père du deuxième **!**

* * * *

Une blonde discute avec le docteur qui a accouché sa sœur.
Surprise d'être tata de triplés, car elle ne s'y attendait pas du tout, elle demande :
Docteur, dites-moi, des triplés, c'est incroyable !
Ça dépend de quoi?
Eh bien, dit le docteur, ça peut dépendre de plusieurs facteurs...
Je m'en doutais ! Ah les enfoirés !!!

* * * *

Un monsieur âgé a un sérieux problème.
Il est totalement sourd depuis plusieurs années.
Il va voir son médecin qui lui prescrit un nouvel appareil auditif haut de gamme.
Au bout d'un mois, il retourne voir son médecin qui lui dit :
Votre famille doit être contente de voir que vous entendez très bien
L'homme répond :
Oh, je n'ai pas encore dit à ma famille que j'avais un appareil. Je ne fais que m'asseoir et écouter les conversations. J'ai déjà changé trois fois mon testament...

* * * *

Un ivrogne bien imbibé monte dans un bus, s'installe et se met à crier :
- Tous les types qui sont derrière sont des pédés, ceux qui sont à côté des cocus et ceux qui sont devant sont des connards !
> Le chauffeur entendant ça, indigné freine brusquement et tous les passagers sont déséquilibrés.
> Il arrête le bus attrape l'ivrogne par la chemise et lui demande d'un ton menaçant :
- Répète un peu c'est qui les pédés, les cocus et les connards ?
L'ivrogne répond :
- Qu'est-ce que j'en sais moi maintenant avec ton freinage à la con, tu les as tous mélangés !

* * * *

Dans un foyer pour seniors, deux hommes âgés sont assis sur un banc.
L'un d'eux se tourne vers l'autre et dit :
- Jos, j'ai 83 ans, j'ai mal partout et j'ai des difficultés à marcher ... Je sais que tu as mon âge. Comment vas-tu ?
- Je me sens comme un nouveau-né !
- Vraiment, comme un nouveau-né ?
- Oui, pas de cheveux, pas de dents et des couches culottes !

* * * *

Un homme s'étonne auprès de son copain :
- Quoi ! Toi, si pudique, tu as emmené ta femme, cet été, dans un camp de nudistes ?
- Oui, au moins, pendant un mois, elle ne s'est pas plainte de n'avoir rien à se mettre !

* * * *

Le logement d'un homme a été cambriolé.
- Le lendemain, le commissariat le prévient qu'on a arrêté le voleur et le convoque.
L'homme demande au policier :
- Pourrais-je lui causer !
- Pour lui dire quoi ?
- Écoutez, Monsieur le commissaire, il a pénétré chez moi à 2 heures du matin sans réveiller ma femme. S'il m'explique comment il s'y est pris, je retire ma plainte !

* * * *

Un mendiant fait la manche à la hauteur d'un feu rouge, une Mercedes s'y arrête, le mendiant frappe à la vitre et crie au chauffeur :
-J'ai faim !
Le conducteur regarde sa montre, et lui répond :
- C'est normal, il est midi, moi aussi.

* * * *

Un homme a une très jolie concierge et il lui demande :
- Est-ce que je peux vous faire la cour ?
- Oui bien sûr ... Je vais vous chercher le balai !

CUISINE DE SAISON

Velouté de butternut à la châtaigne

Pour 4 personnes : . Préparation : 15 mn . Cuisson : 35 mn

Ingrédients :
. 1 butternut
. 2 échalotes
. 30 cl de lait
. 30 cl de crème liquide
. 40 g de beurre salé
. 300 g de châtaignes sous vide
. 2 pincées de 4 épices
. 2 pincées de noix de muscade
. Sel et poivre

Préparation :
Pelez et épépinez le butternut. Coupez-le en petits morceaux.
Pelez et hachez les échalotes.
Faites fondre le beurre salé dans une cocotte. Ajoutez les échalotes.
Laissez-les blondir 3 minutes, puis ajoutez les morceaux de butternut, les châtaignes et le lait.
Salez, poivrez, saupoudrez de 4 épices et de noix de muscade.
3. Couvrez et laissez mijoter 30 minutes puis mixez l'ensemble en versant la crème liquide.

Cake citron - pavot

Pour 6 personnes :
. Préparation 15 min . Cuisson 1 h 10 mn

Ingrédients :
. 20 g de graines de pavot
. 20g de poudre d'amande
. 250 g de sucre semoule
. 2,5 c. à café de levure
. 50 g de beurre
. 3 citrons bio
. 2 œufs
. 185 g de farine
. 5 cl d'huile

Préparation :
Préchauffez le four à 170° C.
Taillez 1 citron en fines lamelles. Déposez-les dans une casserole d'eau froide et portez à ébullition. Égouttez.
Portez 10 cl d'eau avec 100 g de sucre à frémissement. Ajoutez les rondelles de citron déjà blanchies et laissez confire pendant 15 minutes à petit feu.
Faites fondre le beurre. Mélangez le beurre et l'huile au fouet, le reste du sucre, les œufs et les zestes de 2 citrons, jusqu'à ce que le mélange soit bien mousseux. Ajoutez la poudre d'amande et les graines de pavot.
Ajoutez le jus d'1,5 citron. Mélangez puis ajoutez la farine tamisée et la levure. Mélangez à nouveau pour obtenir une texture homogène.
Transvasez la pâte dans un moule à cake beurré. Enfournez le cake pour 30 minutes. Vérifiez la cuisson avec la pointe d'un couteau (elle doit ressortir sèche).
Sortez le cake du four et laissez-le refroidir sur une grille. Servez avec les rondelles de citron confites et arrosez avec le jus restant.

SUDOKU : SOLUTIONS DE JUILLET 2019

Facile

8	6	5	1	3	7	9	2	4
7	2	9	8	5	4	3	6	1
3	4	1	6	2	9	5	8	7
5	9	3	4	1	6	2	7	8
2	8	6	9	7	5	1	4	3
1	7	4	3	8	2	6	9	5
9	1	2	5	4	8	7	3	6
6	5	8	7	9	3	4	1	2
4	3	7	2	6	1	8	5	9

Facile

7	9	6	3	2	4	1	8	5
3	4	8	1	7	5	6	2	9
5	2	1	6	9	8	4	7	3
1	6	9	5	3	7	8	4	2
8	5	3	4	6	2	9	1	7
4	7	2	9	8	1	3	5	6
2	3	4	7	1	9	5	6	8
6	1	7	8	5	3	2	9	4
9	8	5	2	4	6	7	3	1

Moyen

4	9	8	7	1	6	3	5	2
6	7	5	3	9	2	8	1	4
3	2	1	8	4	5	7	6	9
7	4	6	2	5	3	9	8	1
5	8	9	1	6	7	2	4	3
1	3	2	9	8	4	6	7	5
9	6	3	4	7	1	5	2	8
8	5	4	6	2	9	1	3	7
2	1	7	5	3	8	4	9	6

Moyen

9	5	7	6	2	8	4	3	1
3	2	8	4	1	5	9	7	6
1	4	6	7	9	3	5	8	2
5	6	3	1	4	7	8	2	9
4	1	9	5	8	2	7	6	3
7	8	2	3	6	9	1	5	4
8	7	4	2	3	1	6	9	5
2	9	1	8	5	6	3	4	7
6	3	5	9	7	4	2	1	8

Difficile

3	9	8	5	4	2	1	7	6
2	1	6	8	7	3	4	5	9
7	4	5	9	1	6	3	8	2
1	6	3	4	8	9	5	2	7
8	7	2	6	3	5	9	4	1
9	5	4	7	2	1	6	3	8
6	8	7	3	9	4	2	1	5
4	2	9	1	5	7	8	6	3
5	3	1	2	6	8	7	9	4

Difficile

2	8	7	3	1	4	9	5	6
6	9	3	2	7	5	1	8	4
4	5	1	9	6	8	2	7	3
5	1	6	4	2	7	8	3	9
3	7	8	6	9	1	5	4	2
9	4	2	8	5	3	6	1	7
1	2	4	7	8	6	3	9	5
7	6	5	1	3	9	4	2	8
8	3	9	5	4	2	7	6	1

SUDOKU : GRILLES DE JANVIER 2020

Facile

1		5			8		4	7
			1			9	5	
	2		4					8
		1	9			3	8	
6		3	8		5	7		4
	4	2			7	6		
3					6		2	
	1	4			9			
5	6		2			4		9

Facile

9	6				4	2	1	
		5	2	9		7	6	
3		8		1			4	9
2					5	4		
1			3		9			6
		9	1					5
8	4			3		9		7
	3	1		5	2	6		
	9	6	4				3	2

Moyen

1	4	2	9	7				8
		7	2		4		1	
9		8			5			
8							6	5
				5				
6	2							3
			7			5		6
	5		8		6	7		
3				1	9	8	2	4

Moyen

7	8		6		4	1	3	
3						5	2	4
		2						8
		7	8	4				
5	1		3		2		8	6
				1	6	4		
9						6		
4	6	8						5
	5	1	4		3		9	7

Difficile

			5	4		2		
						5		3
							7	6
		4			1		3	8
9			2		4			7
1	8		6			9		
7	3							
4		1						
		8		6	5			

Difficile

	5	6	2	3		4		
8	3					7		
9					4			6
			9	8	3	6		
		8	4	7	6			
3			8					4
		2					6	3
		9		4	5	8	2	

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	*1-3*
65 ans de service public	*4-5*
État civil 2° semestre 2019	*6*
Noces de diamant : Yvette et Louis IOLLER	*7*
Les délibérations du conseil municipal au 2° semestre 2019	*8-15*
Le PLU est approuvé et opposable	*16*
Le 11 novembre à Roppe	*17*
Noël de l'Âge d'Or	*18*
Une rampe pour les escaliers rue Thuriot – Détritus et vandalisme	*19*
RD83 : reprise des branchements d'eau avant réfection de la chaussée	*20*
Enfouissement des réseaux rue de Phaffans – Convention avec le Département	*21*
Le tilleul rue de Phaffans – Les haies en bordure du domaine public	*22*
Réfection de murs à l'école	*23*
Échos de l'école	*24-25*
L'ALSH : nouvelle équipe, nouvelle dénomination	*26-27*
L'Autre Ruche : tarifs	*28*
Au sein de l'Autre Ruche	*29*
Jobs d'été – Intérim au secrétariat	*30*
L'Amicale des Donneurs de Sang	*31*
2020 au Foyer Rural	*32*
Nouvelles du BRCL	*33*
Soutenons nos soldats blessés	*34*
Du théâtre pour le Téléthon – L'Âge d'Or au Velouté	*35*
Jeux Thème est revenue !	*36*
Passage du jury des villages fleuris – Remise de dictionnaires à l'école	*37*
Le radar est de retour !	*38*
Sécurité piétons RD 83-avenue du Général De Gaulle	*39*
Réfection des trottoirs de la RD 83 – Stationnement gênant av du Général De Gaulle	*40*
Fête de quartier rue de Phaffans – Naissance de cigognes à Roppe	*41*
Campagne "Lumière et vision"	*42*
Les conciliateurs	*43*
Choisir son médecin traitant	*44*
La complémentaire santé solidaire	*45*
Le sénéçon, danger mortel pour les équidés et les bovins	*46*
Linky : Honni soit qui mal y pense !	*47*
Histoires drôles	*48*
Cuisine de saison	*49*
Sudoku : solutions de juillet 2019	*50*
Sudoku : grilles de janvier 2020	*51*
Table des matières	*52*

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.
Pour toute proposition ou remarque, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 500 exemplaires.

Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.

ARTISANS – COMMERÇANTS

BOIS DE CHAUFFAGE						
	BORNAQUE Yannick	4 rue de la Cotate		06 82 84 15 28		
BOULANGERIE-PÂTISSERIE						
	JACQUEL Julien	31 av du Général De Gaulle	03 84 29 90 18	Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H		
CHAUFFAGE SANITAIRE						
	CUNCHON Wilfried	33 rue des Chézeaux		06 61 98 87 55	wilfried.cunchon@free.fr	
CSNP	PIEMONTESE Nicolas	4T rue du Stade	03 84 29 20 98	06 07 39 27 03	csnp.roppe@yahoo.fr	
COIFFURE À DOMICILE						
	TRIDON Édith	14 rue Sous Le Vernois		06 50 44 48 89		
COIFFURE EN SALON						
CELINE COIFFURE	JOUAN Céline	45 av du Général De Gaulle	03 84 29 94 03			
	ESTIENNEY Luc	12 av du Général De Gaulle	03 84 29 87 02			
L'ESSENTIEL	MARCHAL Édith	15 av du Général De Gaulle	03 84 54 61 39			
DÉPANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE VÉHICULES						
JOSSERON DEPANNAGE		1 av du Général De Gaulle	03 84 23 52 52			
ENQUÊTES - RECHERCHES						
ARPG	GILLET Francis	10 bis rue de Vétrigne	03 84 29 41 56	06 14 13 58 08	arpgf@hotmail.fr	
EXPERTISE COMPTABLE						
CF CONSEILS		15 bis av. Général De Gaulle	03 84 19 01 74	09 63 51 46 08		
HB CONSEILS		8 rue des Champs Fourchins	03 84 29 83 89			
FACADES - ISOLATION						
PRO-GÜL-ISOL SARL	GÜL Metin	6 rue de Vétrigne	03 84 29 87 96			
ISOLA FACADES	DOLDURAN Kemal	4 av du Général De Gaulle	09 50 68 33 46	06 50 10 05 05		
FERMETURES						
A N FERMETURES		2bis rue du Stade	06 60 92 28 28	06 79 33 78 47		
FERMETURES VALBERT	VALBERT Patrick	bureaux à Trévenans	03 84 29 47 16	06 08 54 19 53	patrickvalbert@hotmail.fr www.fermeture-valbert.fr	
FLEURISTE						
DIDIER FLEURS	SCHWINTE Didier	15 av du Général De Gaulle	03 84 29 96 23			
GARAGE						
BOURLIER BELFORT		1 av du Général De Gaulle	03 84 46 65 50		www.bourlier.fr	
	GIRARD Nicolas	21 rue du Stade		06 14 81 35 46		
MENUISERIE						
MENUISERIE MOLINA	MOLINA Nicolas	9 rue de Vétrigne		06 63 53 12 54	nicolasmo.molina@gmail.com	
PAVAGE TERRASSEMENT						
EST PAVAGE	KARA Ismaël	23 av. du Général De Gaulle		06 23 75 27 17		
PIZZAS AU FEU DE BOIS						
PIZZA PERFECT	BATISTA Patrick	place du Général Bigeard		06 64 26 33 24	Mercredi 17H30 - 21H	
PLÂTRERIE PEINTURE VITRERIE						
RIBLET SARL		27 av. du Général De Gaulle	03 84 29 87 90	07 60 06 05 11	sarl-riblet@orange.fr	
RESTAURANT PIZZERIA REPAS A DOMICILE						
LE VELOUTE	VOGELBACHER Pascal	39 av. du Général De Gaulle	03 84 29 19 06		sur place ou à emporter	
SNACK – PETITE RESTAURATION						
	LEFAIVRE Léopoldine	12bis rue de Vétrigne		06 36 18 16 71	leopoldine.lefaivre@gmail.com	
AUX PETITS FRERES COMTOIS	MARGAINE Yoann MARGAINE Cyrille	74bis av. Général De Gaulle	09 86 65 24 18		cyrille.marg@gmail.com	
FLAMKUCHS PARTY 90	MENDES José	16 r des Champs Fourchins		06 25 89 61 00	mendes.joseetlaurence@neuf.fr	
STATION SERVICE – TABAC						
STATION MARGAINE		74bis av. Général De Gaulle	03 84 29 88 43			
TAXI - VSL						
	BOUCARD Damien	rue du Commandant Arnaud		06 31 27 73 24		
CENTRALE TAXI	RAPP Yannick	rue du Commandant Arnaud	03 84 22 03 20	06 68 51 05 38	centrale.taxi@orange.fr www.centrale-taxis.fr	
TRANSPORT DE VÉHICULES						
TRANS INTER EUROPE		rue de Phaffans	03 84 29 91 25			
TRANSPORTS BROGGI	BROGGI Raphaël	64 av. du Général De Gaulle		06 81 75 78 63	transportblb@orange.fr	
TRAVAUX PUBLICS						
	SEGHIN Christophe	12 rue du Château		06 09 63 38 31		

COLAS

DE VOUS À NOUS, LE PLUS BEAU DES CHEMINS

Avec son offre dédiée Colas & Vous, Colas met son savoir-faire au service des particuliers souhaitant aménager et embellir leurs espaces extérieurs.

Colas & Vous, ce sont 150 agences de proximité en France qui utilisent des matériaux provenant des sites de production Colas les plus proches pour répondre aux besoins spécifiques des particuliers : allées de jardin, allées de garage, aménagement de cours, emplacements de stationnement, terrasses, aires de jeux, etc.

www.colasetvous.fr

0 805 210 805 Service & appel gratuits

COLAS & VOUS
EMBELLISSEZ VOS EXTÉRIEURS

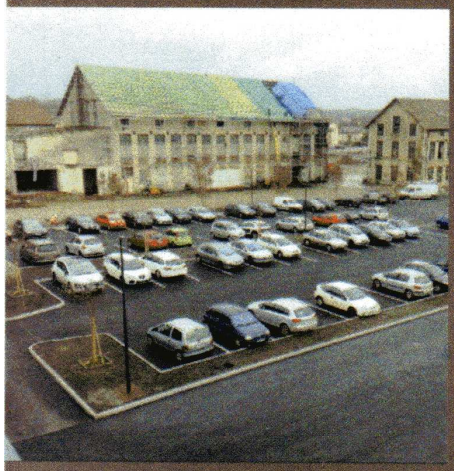

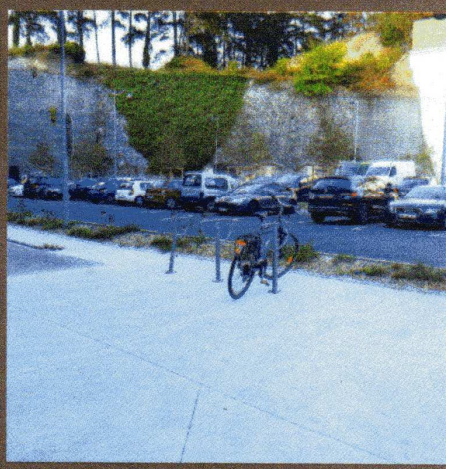

Un savoir-faire local au service de vos projets

Secteur Belfort
Route Départementale 83
90150 Eguenigue
Tél. : 03 84 57 39 40
belfort@colas.com

www.colas.com

COLAS